35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, MERCREDI 19 JANVIER 1983, 99e ANNÉE, n° 15, 100 PAGES, 9 CAHIERS •

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

Magasiner à Laval, c'est magasiner au
CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Martin.

TABLOÏD SPORTS

BLUES 1 NORDIQUES 3

page 4

LE CANADIEN ÉTEINT RAPIDEMENT LES FLAMES, 7-2

pages 2 et 3

photo PC

Yvon Charbonneau, président de la CEQ.

AUTRE RENCONTRE DEMAIN

LES EMPLOIS DANS L'ÉDUCATION AU COEUR DE L'ENJEU

page A 8

FILMS ÉROTIQUES ET TÉLÉ PAYANTE

FIRST CHOICE VA DE L'AVANT AVEC LE FEU VERT DU CRTC

■ Selon Gilles Sainte-Marie, premier vice-président de First Choice, la possibilité de voir des films non censurés est l'une des premières raisons qui incitent les téléspectateurs à s'abonner à la télévision payante, et la compagnie n'a aucunement l'intention de modifier sa programmation. Par ailleurs, le directeur de l'information du CRTC, Pierre Pontbriand, a souligné que cet organisme n'avait pas le pouvoir de censurer les films à la télévision, et qu'il n'interviendrait donc pas pour l'instant sur cette question, pas plus que ne le fera le ministre des Communications Francis Fox.

page A 5

À Montréal, environ 100 manifestantes ont été repoussées par la police après s'être lancées à l'assaut des bureaux du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

photo René Picard, LA PRESSE

L'AÉROPORT DE MIRABEL

PEPIN SE FAIT ACCUSER D'INERTIE

SON PLAN DE RELANCE NE FONCTIONNE PAS

page A 4

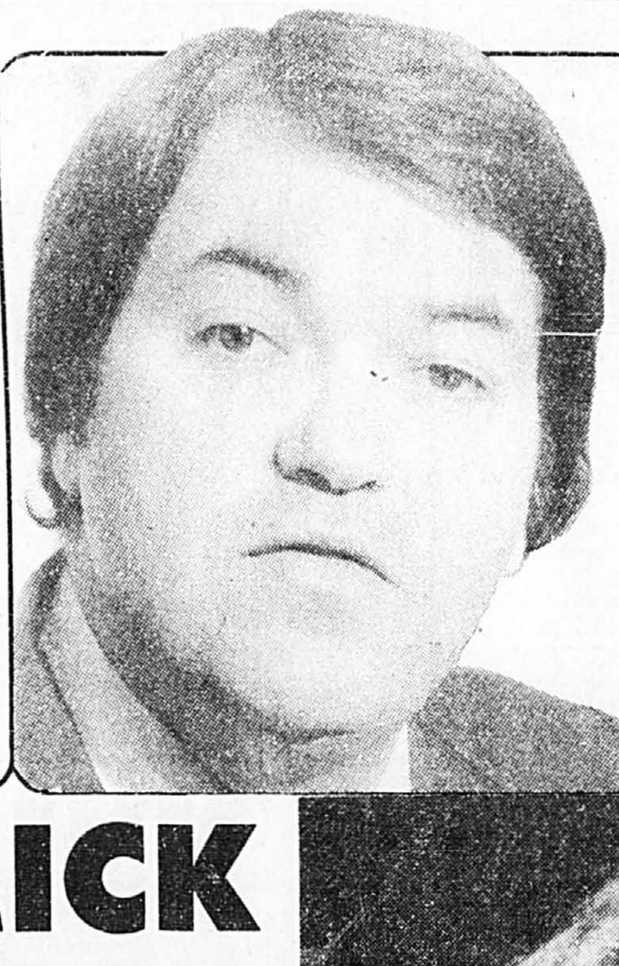

OUELLET Y TIENT MORDICUS

LE S-31: NOUVELLE VERSION RÉTROACTIVE

page C 1

MICK JAGGER SE MET À TABLE

■ Mick Jagger aime bien venir parfois incognito à Montréal «la ville la plus européenne d'Amérique». C'est ce qu'il a déclaré, en français, à Jean Beaunoyer, qui l'a rencontré hier soir à New York, après la présentation devant un public restreint de «Let's Spend the Night Together», un film sur la dernière tournée des Rolling Stones aux États-Unis.

page G 1

photothèque LA PRESSE

ÉDITO

AMENDEMENTS AU CODE DU TRAVAIL

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées E 2, F 1 à F 7 et sports 14
Arts et spectacles
—Informations- G 1 à G 4
—Cinéma ---------- G 6
Bridge- ---------- I 7
Carrières et profes.-- E 8 à E 10
Décès, naissances, etc. ----- F 8
Économie ---------- E 1 à E 10
Êtes-vous observateur? ----- F 2
FEUILLETON ---------- F 2
Horoscope ---------- F 3
Le monde ---------- B 1 à B 4
Météo ---------- A 2
Mots croisés ---------- F 6
Quoi faire aujourd'hui ---- G 6
Télévision ---------- G 2, G 4
—Télé-câble ------- A 9
Tribune libre ----- A 7, cahier I
Vivre aujourd'hui -- D 1 à D 11
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées ---------- 18
Mots croisés ---------- 18

Surveillez notre cahier publicitaire
METRO
UN MONDE À DÉCOUVRIR
Vous y découvrirez un monde d'économies!
Voyez nos spéciaux en page G 5
On connaît not' monde!

Taxi: des chauffeurs de l'Est seraient à l'origine du racisme

■ Les attitudes racistes ou discriminatoires de certains clients du taxi à l'égard des chauffeurs noirs, à Montréal, ont été développées par un petit groupe de chauffeurs blancs «radicaux» de l'est métropolitain. Par une mauvaise propagande motivée par le profit, et appuyée par des administrateurs complaisants, cette faction a contaminé une partie de la population, qui, par ailleurs, n'est elle-même pas fondamentalement «raciste».

JEAN-PIERRE BONHOMME

C'est le jugement que le principal administrateur de l'association de taxi «Moderne», M. François Del Santo, a porté hier au cours d'un long interrogatoire devant les membres du Comité d'enquête sur les pratiques discriminatoires dans l'industrie du taxi. Ce comité siège sous l'autorité de la Commission des droits de la personne du Québec.

L'administrateur a été spécifique. Il a dit que, pour conserver leur clientèle traditionnelle, certains chauffeurs parmi les plus mécontents incitaient celle-ci à porter de fausses accusations contre leurs collègues noirs. On recommandait ainsi aux passagers d'un taxi conduit par un noir, de se faire donner des reçus gonflés et de les transmettre ensuite à la compagnie. Ceci devait établir que les Noirs prenaient plus de temps que les autres pour faire une course et que, par conséquent, ils étaient incompétents.

Il est de plus en plus évident que, depuis 1980, moment où les Noirs se sont intégrés en nombre dans l'organisation du taxi, il s'est livré une guerrilla impitoyable entre certains conducteurs de vieille souche et les immigrants noirs arrivés de fraiche date: une faction blanche s'estimait et s'estime encore économiquement menacée et réagissait avec violence.

La répartition

M. Del Santo a justement expliqué les difficultés qu'il a éprouvées à réconcilier les parties au sujet des pratiques de répartition. On sait que, jusqu'à tout récemment et cédant aux pressions des «radicaux», les taxis «Moderne» ont fait fi d'une réglementation gouvernementale obligeant les associations d'accorder les assignations aux stands à tour de rôle sans égard à la couleur de la peau. L'administrateur a indiqué que certains de ses collègues copropriétaires des taxis «Moderne» n'ont pas réagi avec toute la compassion possible en cette affaire. Des chauffeurs blancs ayant commis des infractions étaient parfois blanchis, justement, tandis que les Noirs, eux, devaient payer de suspensions.

Un chauffeur blanc d'expérience, d'autre part, M. Lucien Fortin, a dit regretter que les nouveaux chauffeurs ne fassent pas l'objet d'un examen de compétence. Le chauffeur, qui est passé à la Coopérative de l'Est avec trois douzaines de ses collègues, a dit croire, au cours d'un long interrogatoire, qu'un Haïtien arrivé au Québec depuis quelques mois ne peut pas être «compétent» car il lui est impossible d'apprendre à connaitre la ville en une période de temps aussi courte.

Il a carrément exprimé l'avis que 70 pour cent des chauffeurs haïtiens sont «incompétents». À son avis, les chauffeurs haïtiens, au contraire des immigrants italiens, jadis, par ailleurs, «ne se sont pas adaptés aux modes de vie d'ici et ont essayé de changer ces mêmes habitudes». Ils seraient également parfois «plus racistes ou plus frustrés» que les Blancs et, en tout cas, «ils ne sont pas tous des anges». Et puis enfin, toutes ces frustrations «s'amplifient» actuellement vu la difficulté qu'il y a à vivre en faisant du taxi. Le nombre des clients a selon lui radicalement baissé.

Le comité d'enquête procède actuellement aux interrogatoires avec une exceptionnelle minutie et ne touche, pour le moment, qu'à la seule région de l'est métropolitain, la région No 5. On ne sait pas encore quand il entendra les mémoires sur l'état de la législation au sujet de cette industrie où la concurrence est actuellement sauvage.

LE TRANSPORT EN COMMUN POUR LA CUM EN 1983

Hausse des tarifs et réduction de personnel

■ Le transport en commun sur le territoire de la CUM engloutira $448.6 millions en 1983, soit deux fois les dépenses de la police. Il s'agit d'un sommet dans les dépenses du transport en commun. Pour arriver à financer ses opérations, la CTCUM a été forcée de décréter une hausse générale des tarifs le 1er janvier

FLORIAN BERNARD

dernier, mais ces revenus supplémentaires ont l'effet d'une goutte d'eau dans les revenus globaux du transport en commun.

La CTCUM pourra compter sur une subvention d'environ $161.7 millions du gouvernement du Québec durant le prochain exercice et devra aller chercher le reste, soit environ $287 millions directement chez les usagers ou chez les contribuables des différentes villes du territoire qu'elle dessert.

C'est une somme globale de $163.8 millions que les usagers directs seront appelés à défrayer. Quant aux villes desservies, elles devront fournir $96.6 millions à la CTCUM. Les services extra-territoriaux fournis par la CTCUM rapportent très peu, soit $4.5 millions pour les anciens réseaux de Métropolitain et $3.4 millions pour les services d'autobus nolisés et autres.

Quant au service ferroviaire, il est nettement déficitaire et la CTCUM doit compter sur des subventions spéciales pour le maintenir.

Telle est apparue la situation financière du transport en commun, hier soir, alors que le président-directeur-général de la CTCUM, Lawrence Hanigan, a été longuement interrogé par les élus lors de la première d'une série de séances-marathon sur le budget de la CUM.

Réduction de personnel

Face à d'aussi lourdes responsabilités financières en 1983, et aux prises avec une situation économique qui ne cesse de se détériorer, la direction de la CTCUM a décidé non seulement de hausser ses tarifs, mais également de sabrer dans ses effectifs. Elle entend diminuer de 2 p.cent ses effectifs au cours des prochains mois, ce qui signifiera le non-remplacement de 148 employés. Les effectifs globaux de la CTCUM passeront donc de 8 125 personnes à 7 977 d'ici le 31 décembre prochain. La CTCUM doit actuellement consacrer 72 p.cent de toutes ses dépenses au seul chapitre des salaires.

La CTCUM a aussi l'intention de sabrer le plus possible dans le temps supplémentaire et dans divers services administratifs. Bref, ce sera une année d'austérité provoquée par le contexte économique difficile qui frappe tout le Québec.

Un appel à Québec

En principe - et en principe seulement - la CTCUM espère recevoir une subvention totale de l'ordre de $161.7 millions de Québec, mais dans ses notes de présentation du budget M. Hanigan a clairement indiqué que personne ne peut actuellement savoir ce que la politique d'aide du gouvernement sera. Bref, il faudra attendre dans certains cas jusqu'en avril pour connaitre la nature exacte de l'aide du gouvernement.

Par ailleurs M. Hanigan a déclaré qu'il est question d'une augmentation possible des cotisations de l'employeur au régime de rentes. Cette augmentation n'a pas encore été approuvée officiellement et le budget présenté hier soir n'en tient donc pas compte. D'autres éléments hors du contrôle de la CTCUM pourraient augmenter davantage les dépenses. La récente hausse des tarifs (le 1er janvier dernier) est elle-même provisoire et devra être évaluée au cours de l'année. En d'autres termes, rien n'exclut la possibilité d'une nouvelle augmentation en 1983.

Enfin, l'intention du gouvernement de modifier le cadre institutionnel et financier du transport en commun dans la région de Montréal et la mise en vigueur de certaines recommandations du ministre Michel Clair pourraient, en cours d'année, entraîner d'autres dépenses pour la CTCUM et modifier ses revenus.

Le débat sur le budget du transport en commun se poursuivra ce soir dans le cadre du débat général sur les dépenses de la CUM. Le PDG Lawrence Hanigan reviendra au conseil pour répondre aux questions des maires et des conseillers.

Le portrait-robot de l'un des suspects.

Soupçonné de meurtre

■ Après deux mois d'enquête, la Sûreté du Québec a publié, hier, le portrait-robot de l'un des deux individus qu'elle soupçonne de l'assassinat de Clermont Bouthillette, 28 ans, portier d'un bar de Granby, au sud de Montréal.

Bouthillette, qui avait la réputation d'un dur à cuire, avait été abattu de quatre balles de revolver à l'intérieur du club Casino, rue Principale, à Granby, le 18 novembre dernier. Une quarantaine de clients se trouvaient sur place. Les suspects, qui ne portaient pas de masques, ont fui par l'arrière de l'établissement, où, croit-on, un véhicule les attendait.

D'après les témoins, l'un des individus est âgé d'environ 25 ans. Il mesure 5 pieds et 8 pouces, et il pèse environ 160 livres. Il a les cheveux blonds et il porte de nombreuses marques d'acné au visage. Au moment du meurtre, il était vêtu d'un blouson militaire de couleur kaki, de jeans bleu et de bottes « Kodiac ».

Deux autres individus sont par ailleurs activement recherchés pour des attaques à main armée perpétrées dans la région de Saint-Chrysostome, également sur la rive sud de Montréal. Deux de ces vols, dont le dernier en date du 10 janvier, auraient été commis dans une succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

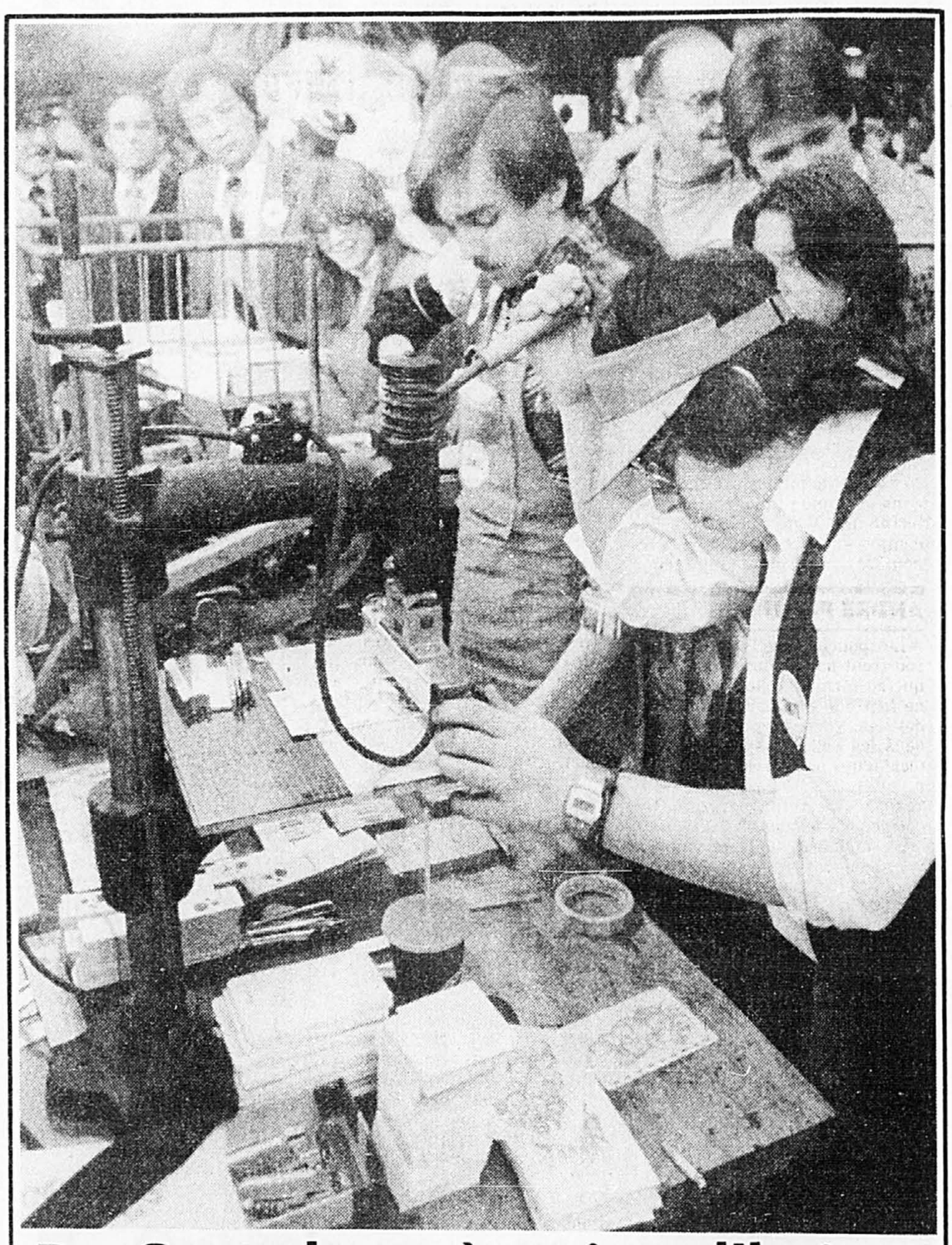

De Gutenberg à aujourd'hui...

On peut voir, à l'exposition organisée à l'occasion de la *Semaine de l'imprimerie* et qui se poursuit dans le hall du Complexe Desjardins jusqu'à samedi, toute une gamme d'appareils et d'instruments utilisés dans cette industrie riche au Québec de 1 800 entreprises. Ici, une presse à dorer, qui sert pour l'impression des caractères dorés des couvertures.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

$172000 ou deux ans de bagne pour le psychanaliste André Larivière

■ Le « célèbre » psychanaliste André Larivière qui, en dépit des ennuis conjuguées qu'ont pu lui causer la Corporation professionnelle des médecins et le ministère provincial du Revenu, poursuit toujours sa carrière lucrative de consultant en psychanalyse, boulevard Saint-Joseph, a été condamné à $172 216 d'amende, hier après-midi, pour avoir éludé le paiement d'impôts s'élevant à $115 972, en cachant au fisc provincial des gains de quelque $459 000.Et ce de 1971 à 1977, alors que de précédentes procédures criminelles n'avaient pu avoir raison de son... acharnement au travail.

A défaut de payer cette amende et les redevances toujours exigibles, le prévenu devrait passer deux années au bagne, dans un milieu où il aurait évidemment l'opportunité, en changeant de clientèle, d'approfondir encore mieux le comportement humain et les causes d'une forme de stress différente de celle dont souffrent ses patients... ordinaires, si l'on peut dire.

Mais le juge Marcel Beauchemin, tout en refusant d'ajourner sa sentence pour permettre à la Cour d'appel d'entendre son pourvoi, lui a accordé un délai de six mois pour solder ses pénalités. En raison des avoirs immobiliers du prévenu, on peut par ailleurs prévoir que même débouté en appel, il préférerait sans doute continuer ses activités hors des « murs », même si son procureur, au cours de l'instruction, devait le décrire comme menant une existence quasi-monacale, toute consacrée à ses traitements et à ses oeuvres.

Le juge Beauchemin devait pour sa part rappeler, au moment de condamner le prévenu, que preuve avait été faite, au cours du procès, que cette évasion fiscale d'importance n'était pas uniquement le fruit de la négligence, mais que l'intention de frauder le fisc s'y trouvait.

Le magistrat souligna également que si l'obligation de payer ses impôts n'a rien d'agréable, chacun doit en prendre son parti et verser son écot afin que le fardeau obligatoire des dépenses puliques ne retombe pas sur les épaules de citoyens qui ont déjà de plus grandes difficultés à joindre les deux bouts.

Devant un autre magistrat de la Correctionnelle, le juge Gilbert Morier, un ancien marchand de Dollard-des-Ormeaux, M. Raoul Thivierge, a été par ailleurs condamné à un total de $31 000 d'amende pour avoir négligé de remettre au fisc provincial également, quelque $21 718 en taxe de vente provenant de son établissement, Boutique Renée, par ailleurs fermée depuis 1976.

LES ARTISTES OCCUPENT L'ARÉNA MAURICE-RICHARD

Le Festival international du cirque prend fin abruptement

■ Paiera, paiera pas? Jugeant que les spectateurs se faisaient de moins en moins nombreux, le promoteur a mis fin abruptement, dimanche, au Festival international du cirque de Montréal, qui devait être présenté à l'aréna Maurice-Richard encore jusqu'au 22 janvier.

GILLES NORMAND

Cette cessation d'un programme, jusque-là bien accueilli par la presse, a occasionné hier l'occupation de l'aréna de la rue Viau par une douzaine au moins des vingt-cinq artistes qui se produisaient dans ce spectacle qui tenait l'affiche depuis le 28 décembre et qui devait compter 32 représentations. Les manifestants accusant le promoteur, le *Tivoli Circus*, de Toronto, de ne pas respecter certaines clauses des différents contrats signés entre eux et lui, ont décidé de bloquer la sortie de l'édifice en laissant leurs roulottes en stationnement devant les portes, à l'intérieur.

photo P.H. Talbot, LA PRESSE

L'équilibriste suisse Pius Nock.

Cette manoeuvre a pour effet d'empêcher les ouvriers de sortir les énormes structures d'acier appartenant au *Tivoli Circus*, et qu'on s'affairait à démonter durant la journée d'hier.

Les protestataires, qui comptaient occuper les lieux encore aujourd'hui et tant qu'ils n'obtiendraient pas satisfaction, accusent le promoteur de refuser de leur payer la journée de dimanche dernier, durant laquelle ils ont présenté un programme double, de même que le coût en essence du voyage de retour depuis Montréal jusqu'à leur destination respective, la plupart devant regagner la Floride, d'autres allant à Las Vegas, Nevada, à Porto Rico, en Virginie et ailleurs. Quant aux autres artistes, une dizaine tout au plus, ils sont rentrés chez eux par avion; ceux-là jouissaient d'un billet aller-retour.

Joint au téléphone, dans un hôtel de Montréal, M. Peter Gereck, un assistant du directeur de la promotion, Sergi Sawchyn, de Toronto, a déclaré que des discussions assez vives avaient effectivement eu lieu avec des artistes, qu'elles n'étaient pas terminées, mais que toutes les clauses des contrats signés seraient respectées intégralement. « Nous exigeons simplement qu'ils nous produisent des reçus comme pièces justificatives, pour se faire payer les frais de transport », a-t-il dit.

Par ailleurs, selon Ron et Joy Holiday, dompteurs de fauves, les artistes seraient disposés à accepter une lettre du promoteur, en guise de promesse de remboursement des sommes dues. Ceux que nous avons rencontrés, hier, à l'aréna Maurice-Richard, soutenaient qu'ils n'arrivaient pas à entrer en communication avec M. Sawchyn. L'un d'eux, l'équilibriste Pius Nock, un citoyen suisse, a tenté de faire intervenir le consulat de son pays qui, soutient-il, n'a pas eu la main plus heureuse.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.:-25 Max.: -16
NÉBULOSITÉ VARIABLE
DEMAIN: NUAGEUX ET FROID

La Quotidienne
Tirage d'hier: 4065 | Numéro-boni: 512296

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−26	−21	Neige
Outaouais	−25	−16	Néb., vari.
Laurentides	−26	−14	Ciel vari.
Cantons de l'Est	−23	−14	Neige
Mauricie	−25	−17	Neige
Québec	−23	−15	Neige
Lac-Saint-Jean	−25	−13	Neige
Rimouski	−21	−10	Neige
Gaspésie	−24	−13	Neige
Baie-Comeau	−24	−13	Neige
Sept-Iles	−24	−14	Neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	6	9	
Edmonton	− 6	2	
Regina	− 8	3	
Winnipeg	−15	− 5	
Toronto	−12	− 9	
Fredericton	−15	− 9	
Halifax	−12	− 6	
Charlottetown	−12	− 8	
Saint-Jean	− 5	0	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	− 8	− 2	Nlle-Orléans	5	15
Buffalo	−14	− 8	Pittsburgh	−13	− 3
Chicago	−16	− 4	S. Francisco	10	12
Miami	21	10	Washington	− 7	3
New York	− 7	− 1	Dallas	8	14

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	6	8	Madrid	2	16
Athènes	6	13	Moscou	− 1	1
Acapulco	27	32	Mexico	8	18
Berlin	3	5	Oslo	− 4	− 3
Bruxelles	2	8	Paris	5	9
Buenos Aires	20	27	Rome	0	15
Copenhague	5	8	Séoul	− 4	13
Genève	− 2	9	Stockholm	− 8	− 2
Hong Kong	17	19	Tokyo	3	8
Le Caire	7	14	Trinidad	28	30
Lisbonne	7	15	Vienne	4	10
Londres	5	6			

DURANT L'ÉMEUTE D'ARCHAMBAULT

Leblanc pleurait à chaudes larmes en regardant des photos de famille

Autre moment saisissant au procès des « dix » : accompagné de deux gardes du corps, menottes aux mains, Johnny Lévesque, 36 ans, grand, mince, cheveux très noirs, regard perçant, cicatrice au menton, fait son entrée. En l'espace d'une demi-heure il déballe son sac, raconte qu'il a recueilli et même noté les confidences d'un détenu sur l'émeute sanglante à Archambault.

MARTHA GAGNON

Le jury est tout yeux. Après les évènements mémorables du 25 juillet 1982, Johnny (Jean-Paul) Lévesque est envoyé au « trou » et c'est là qu'il converse régulièrement avec Maurice Michel, son voisin de cellule. Le mur qui les sépare n'est pas très épais et, même en chuchotant, on arrive à bien se comprendre.

C'est de cette façon que Johnny Lévesque apprend que l'émeute a été planifiée. Chaque jour, il continue de tendre l'oreille et de noter les détails sur des bouts de papier. Son voisin est de plus en plus bavard. Il décrit la soirée du 25 juillet avec l'enthousiasme de quelqu'un qui commente une partie de hockey. L'image est du témoin.

Voici la description qu'il donne : À 22h30, Maurice Michel sait que quelque chose se prépare. Il se rend dans le secteur « N » de la tour de contrôle où aura lieu l'émeute. Trois gars ont déjà pris en otage deux officiers. Lui, Maurice Michel, remarque le gardien Léandre Leblanc qui s'est enfermé dans son bureau et qui pleure à chaudes larmes en regardant des photographies de famille.

Plusieurs gars veulent « prendre » Leblanc. Maurice Michel fracasse les vitres de son bureau à l'aide d'une chaise. On amène le garde, les photos tombent sur le plancher.

Un autre gardien, Denis Rivard, sort d'un local. Il reçoit un coup de « patte de chaise » sur la tête. Des détenus l'emmènent près du bureau de Léandre Leblanc. Maurice Michel le « pique » à deux reprises avec un couteau fabriqué artisanalement. Par la suite, il s'empresse de jeter l'arme en mille morceaux dans les cabinets de toilette. Il bat tous les officiers qu'il rencontre sur son chemin.

Avant de débuter son témoignage en fin d'après-midi, Johnny Lévesque, visiblement nerveux, a déclaré qu'il était coiffeur, qu'il demeurait présentement au 180 Saint-Vincent-de-Paul, qu'il avait été condamné en 1975 pour un double meurtre et qu'au moment de l'émeute, il était à l'infirmerie du pénitencier. On l'avait placé là pour assurer sa protection. Il avait certains problèmes avec des détenus. Environ quinze jours après la prise d'otage, il a été envoyé au « trou » toujours pour des raisons de sécurité, non pas pour le punir.

Après ses nombreuses conversations avec Maurice Michel qui, aujourd'hui est assis au banc des accusés, il a envoyé une lettre aux autorités pénitenciaires pour leur transmettre toutes ses informations.

Derrière leur écran protecteur, les dix accusés restent bien calmes. Depuis le début du procès, ils écoutent religieusement et rédigent des notes à l'intention de leurs avocats. S'ils sont surpris d'entendre d'anciens compagnons les incriminer, ils se gardent bien de le montrer.

Quant aux membres du jury, quatre femmes et huit hommes, ils semblent pour l'instant ne pas trop souffrir de leur « séquestration ». Le matin, ils arrivent souriants et détendus. Les journées sont cependant exténuantes. Le juge Jean-Guy Boilard ne déroge jamais à l'horaire qui a été fixé.

Durant la majeure partie de la journée d'hier, le témoin-délateur, Réjean Lemadec, a poursuivi son témoignage. Il a finalement admis qu'il était devenu un « stool » parce qu'il voulait sortir de la jungle d'Archambault. Les policiers, dit-il, ne lui ont jamais rien promis. D'ailleurs, ce n'est que tout récemment qu'il a été envoyé à Parthenais. Il a aussi expliqué que son nom était maintenant « barré » dans tous les pénitenciers. Il n'a pas été payé pour venir témoigner et comme il est sur le point d'être libéré, il affirme que sa délation ne lui a pas rapporté grand chose.

Il a aussi incriminé quatre autres détenus : Claude Poirier, Mario Pruneau, Maurice Michel et Réal Girard. Il a de plus déclaré qu'il était un drogué mais pas un « serin », encore moins celui de Johnny Lévesque avec lequel il n'a jamais eu de relations sexuelles.

À ce moment précis, le juge a rappelé à l'ordre un avocat de la défense, Me Richard Cyr, qui riait. « Je n'aime pas votre attitude. Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle dans un procès pour meurtre », a-t-il lancé.

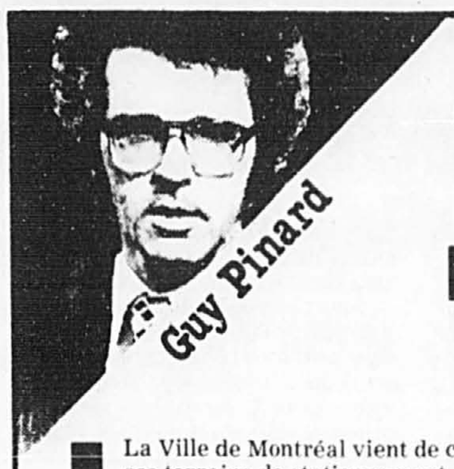

Quelques nouvelles brèves de Montréal

La Ville de Montréal vient de corriger la grille de tarifs de ses terrains de stationnement, et quoique plus élevées que la courbe inflationnaire, de façon générale les augmentations ne varient qu'entre 10 et 15 p. cent, tant pour le tarif horaire que pour le loyer mensuel.

Mais il y a toujours cette exception qui confirme la règle, et ce sont les usagers du transport en commun qui en font les frais. En effet, les augmentations les plus importantes, de l'ordre de 20 et 25 p. cent, ont été imposées aux aires de stationnements adjacents aux stations de métro Angrignon et Henri-Bourassa.

Cette politique étonne parce que la surtaxe imposée depuis quelques années par la ville sur les terrains de stationnement de propriété privée vise à forcer leurs propriétaires à y construire un édifice et, par ricochet, à réduire le nombre de places pour le stationnement au centre-ville. Ce qui aurait évidemment pour effet à court terme d'accroître l'achalandage dans le transport en commun.

Jusque là, tout va bien, sauf que la nouvelle grille tarifaire adoptée par le Comité exécutif le 8 décembre dernier va à l'encontre de la mesure expliquée au paragraphe précédent. Car ce n'est pas en augmentant le coût du stationnement à proximité des bouches de métro qu'on encouragera l'usage du transport collectif.

De toute manière, ce n'est pas là le premier exemple de l'inconséquence de l'administration montréalaise actuelle face au transport collectif.

En effet, dans sa réponse d'avril dernier au citoyen Pierre Lachapelle qui l'interrogeait sur l'absence de voies protégées pour autobus sur le territoire montréalais, le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, soulignait *« que le fait de réserver deux voies de circulation pour les autobus, une dans chaque sens, sur les grandes artères, à Montréal, artères qui sont déjà utilisées à pleine capacité aux heures de pointe, aurait pour effet immédiat de surcharger les autres voies »*.

Pourtant, n'est-il pas vrai que c'est justement en compliquant un peu la tâche des automobilistes qu'on les incitera à adopter le transport en commun?

Et la mesure décriée antérieurement paraît d'autant plus curieuse qu'à l'intersection des rues Clarke et Beaubien, où la Ville de Montréal loue 130 places à Câblevision, l'augmentation n'a été que de 11,6 p. cent, le contrat de location mensuelle passant de $2 420 à $2 700.

Enfin, n'allez pas croire que la Ville de Montréal est la seule à démontrer si peu de compassion pour les usagers du transport collectif. Dans le même ordre d'idée, on peut mentionner la décision des édiles de Sainte-Anne-de-Bellevue, qui ont décidé d'exiger $25 des usagers du stationnement à proximité de la gare du train de banlieue!

L'asphaltage des terrains

Puisqu'il est question des terrains de stationnement, les usagers du terrain de la station de métro Henri-Bourassa seront heureux d'apprendre que ce terrain sera asphalté et ceinturé de verdure d'ici la fin de l'année. De toute manière, la Ville de Montréal a adopté l'été dernier un règlement qui oblige tous les propriétaires à recouvrir leurs terrains de stationnement de bitume et à les ceinturer de verdure, et elle sera bien mal vue de ne s'y pas conformer.

Pas d'augmentation

Le Comité exécutif renouvelait récemment les contrats de trois employés du personnel politique du président Lamarre. Or, selon M. Jacques Delisle, un des porte-parole officiels de l'Hôtel de ville, ces trois personnes, MM. Jean-Jacques Messier, Richard Lasalle et Alain André, ont dû se contenter du même salaire qu'en 1982. On ne pourra donc pas accuser M. Lamarre de favoriser son personnel politique, lui qui s'est par contre montré si généreux pour les haut-fonctionnaires de la Ville malgré un contexte économique difficile.

Les entrepreneurs ont faim

La Ville de Montréal lançait récemment un appel d'offres pour différents travaux afférents à la construction et à l'amélioration du mail central du marché Jean-Talon.

Or, et c'est sans doute là un signe des temps difficiles, pas moins de **dix-sept** entrepreneurs ont déposé une soumission. La plus basse a été présentée par la société Fontivry Construction Inc., au coût de $608 000, et la plus élevée par la société Simard-Beaudry, à $968 700. Il est bon de rappeler que la Ville de Montréal peut rejeter la plus basse soumission. Ce qu'elle fait d'ailleurs souvent et le prétexte le plus populaire consiste à dire alors que la soumission n'est pas conforme au devis.

Un terrain vague pour longtemps?

Un lecteur veut savoir ce qu'il advient du terrain vague situé à l'intersection sud-est des rues Sherbrooke et Viau. Ce terrain est vague depuis près de deux ans, soit depuis la démolition du motel qui s'y trouvait.

Vérification faite au bureau du président du Comité exécutif, aucun projet n'est actuellement envisagé sur ce terrain. La proximité du Parc olympique et du Village olympique en fait cependant un terrain de choix qui pourrait fort bien accommoder la construction d'un hôtel d'une chaîne réputée.

La moitié de la dette acquittée

Lors d'une récente interview, M. Jean-Paul Hébert, vice-président de la Ligue de taxis de Montréal Inc., soulignait que parmi les comptes en souffrance de la ligue, il s'en trouvait un de $142 000 exigé par l'ex-conseiller juridique, Me Pothier Ferland, et que le compte avait été soumis au Barreau pour arbitrage. Or, le compte ne s'élève plus qu'à $70 000, puisqu'une somme de $72 000 a déjà été versée par la ligue, et par ailleurs l'arbitrage du Barreau n'a pas encore été demandé, même si la ligue se propose de le faire.

FORMATION ACADÉMIQUE DÉFICIENTE

Aucune ville n'a autant de policiers que Trois-Rivières

NICOLET — Pas une seule ville au Québec ne compte autant de policiers, toute proportion gardée, que celle de Trois-Rivières. On y compte 2,7 policiers par mille habitants, tandis que dans la grande Communauté urbaine de Montréal, on n'en compte que 2,6 pour le même nombre de citoyens à protéger.

ANDRÉ PÉPIN

Les policiers de Trois-Rivières souffrent par ailleurs d'un manque de formation académique et ne font que commencer à suivre des cours de perfectionnement dans les collèges spécialisés en techniques policières. Plus de 50 p. cent des 133 policiers du service n'ont pas fréquenté l'école plus de neuf ans.

Un membre de l'État-major, responsable de la formation des hommes, le capitaine Jean-Guy Gervais, doit lui-même avouer qu'il n'a pas acquis toute la formation nécessaire pour remplir son poste. Ce cadre de la police trifluvienne souligne qu'il prend toutes les mesures nécessaires pour que la situation s'améliore.

Ces révélations sur la faible préparation des policiers ont été faites hier lors de la reprise des audiences publiques de la Commission de police qui se penche depuis près d'un mois sur les lacunes de cette force de police. Au cours des deux prochaines semaines, les commissaires, sous la présidence du juge Denys Dionne, entendent étudier les aspects administratifs déficients qui pouvaient conduire les policiers à négliger leurs responsabilités premières pour se livrer à des écarts de discipline graves.

Les commissaires étudieront aussi d'autres cas particuliers de policiers impliqués dans de déplorables affaires au cours des dernières années. Les membres de la commission ont fait savoir que les audiences publiques doivent durer encore plus de six semaines avant que ne soit entreprise la rédaction de leur rapport.

Le juge Dionne a profité de la reprise des audiences pour mettre en garde les autorités décisionnelles contre la tentation d'agir trop rapidement en procédant à des réorganisations durant l'enquête, sans attendre les recommandations de la Commission.

Le magistrat faisait ainsi allusion à la récente requête de la Ville de Trois-Rivières qui a prié la Sûreté du Québec de s'occuper de toutes enquêtes relatives à des actes criminels graves commis dans cette ville. Ce geste du conseil est perçu comme un désavoeu par les enquêteurs de la police locale.

Des experts

La Commission a fait appel à deux experts à son emploi pour étudier les carences administratives du service de police. Hier, à l'aide de tableaux comparatifs, M. Michel Bérubé a expliqué que les policiers trifluviens manquaient de formation académique.

Les conclusions de l'expert Bérubé sont tirées d'une comparaison qu'il a faite de ce corps de police avec ceux de cinq villes comptant à peu près la même population : Sainte-Foy, Jonquière, Chicoutimi, Charlebourg et Beauport. Dans ces villes, le taux d'encadrement n'est que de 1,7 policier par mille habitants.

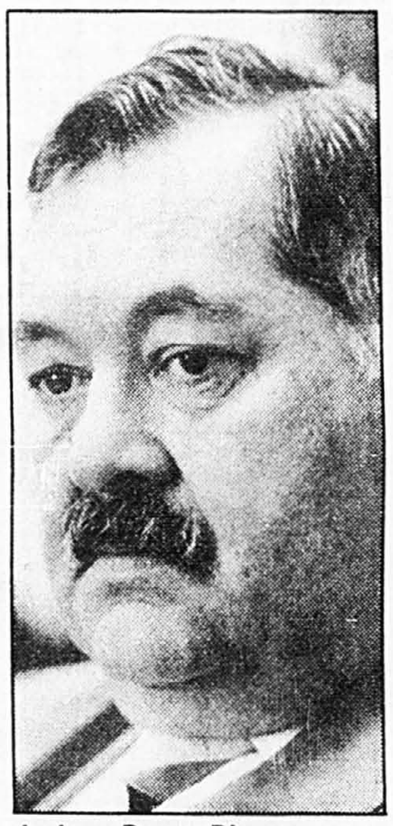
Le juge Denys Dionne

Ce taux d'encadrement coûte cher à la ville. Sur un budget total de $29 millions, près de $5 millions vont à la police. Il en coûte approximativement $76,05 par habitant pour se protéger, alors que dans les villes de semblable importance, ce coût ne dépasse guère $50.

Le corps de police de Trois-Rivières n'est donc pas seulement indiscipliné, mais il coûte plus cher aux contribuables et il est mal formé pour protéger les gens.

La scolarité du directeur et des deux inspecteurs dépasse 13 ans, mais il n'en est pas de même pour les lieutenants sur qui repose la direction des relèves où on retrouve 101 policiers subalternes, soit plus des trois quarts des policiers. L'analyse des dossiers des six lieutenants de gendarmerie indique, selon l'expert, qu'ils ont une moyenne de 8,5 années de scolarité. Les policiers trifluviens ne font que commencer à suivre des cours de perfectionnement.

Selon l'expert de la Commission, la présence de plusieurs industries dans la région fait que bon nombre de policiers ont déjà suivi des cours de spécialisation avant de devenir fonctionnaires municipaux. Toutefois, les cours d'apprentissage ne peuvent être considérés dans l'exercice du métier de policier.

On peut toutefois souligner que l'Institut de police de Nicolet n'a ouvert ses portes qu'au début de 1971. Plusieurs anciens policiers étaient recrutés dans tout le Québec, parmi des candidats qui n'avaient pas beaucoup de préparation académique.

Le sérieux des dossiers apportés par les enquêteurs et l'absence de faits précis reprochés à des policiers ont déçu l'assitance hier, au Palais de justice de Nicolet. La Commission doit toutefois débuter par cette partie de preuve, si elle veut démontrer que les policiers ne pouvaient, dans le passé, exercer correctement leur travail.

LÉO-JOSEPH PLANTE N'EST PLUS «SEUL» À TORONTO

Un appel est inscrit contre la «sentence-massue» de 14 ans

Léo-Joseph Plante, ce quinquagénaire montréalais qui a été condamné à quatorze années de pénitencier, peu avant Noël, pour avoir allumé trois incendies mineurs, à quelques minutes d'intervalle, dans

LÉOPOLD LIZOTTE

les allées du Centre Eaton, à Toronto, peut maintenant espérer ne pas avoir à purger dans sa totalité cette « peine-massue », qui n'aurait pas forcément recueilli l'assentiment général dans le milieu judiciaire de la Ville-Reine.

À la suite à l'intervention rapide de l'Association des avocats de la défense de Montréal, que préside Me Marc Poupart, Me Thomas Dungey, un jeune avocat torontois qui avait déjà représenté le bureau de ce dernier devant les tribunaux ontariens, a accepté sans hésiter de représenter Plante, et d'interjeter appel de sa condamnation qui en aurait estomaqué, sinon scandalisé plusieurs, dans la province voisine, eu égard aux circonstances dans lesquelles elle a été prononcée...

Auparavant, une avocate de la métropole, faisant partie de l'Association des avocats de la défense, Me Anne-Marie Jones, s'était rendue à Toronto pour interviewer le détenu, qui n'était pas représenté par procureur, ni au moment de son plaidoyer de culpabilité, ni au moment où la Couronne avait réclamé contre lui un châtiment exemplaire, en invoquant surtout ses antécendents judiciaires comportant déjà plusieurs condamnations pour des délits semblables.

Il n'avait alors pas été soumis à un examen psychiatrique complet, la cour n'étant en présence que d'un rapport pré-sentenciel sommaire. Plante qui était apparemment en route vers Vancouver, au moment de sa halte dans la capitale de l'Ontario, était au beau milieu d'une *cuite* comme il en entreprend apparemment assez souvent, au moment où il a posé ces gestes et, surtout, pour son grand malheur sans doute, quand il a déclaré à la police et au juge devant qui il était traduit, que c'était pour venger Claude Charron qu'il avait craqué ses allumettes au grand complexe commercial de l'intersection Dundas-Yonge.

Il n'est pas impossible, qu'il ait rencontré l'ancien député de Saint-Jacques à deux ou trois reprises, et que ce dernier ait pu intervenir en sa faveur pour lui obtenir ou faire rétablir des allocations du Bien-être social. Il lui était naturellement reconnaissant de ces interventions; mais là se serait bornée sa prétendue amitié avec l'ex-leader gouvernemental à l'Assemblée nationale.

À Toronto comme ici, dans les milieux judiciaires, on se serait prononcé assez ouvertement contre cette sentence pratiquement sans précédent par sa sévérité, et qui, sous une certaine optique, pouvait elle-même prendre allure de... « vengeance ».

Comme ici, il va sans dire, il y a des délais inhérents à ces procédures d'appel, et on ne peut savoir dès maintenant à quel moment Plante se retrouvera devant la plus haute cour ontarienne pour révision de son sort.

Procès Provençal : coup de théâtre possible, ce matin

Commencé le 8 novembre dernier, le procès de Roger Provençal et de Gilles Forget, sous des accusations de possession, pour trafic, de fortes quantités de haschisch, de marijuana et de cocaïne, pourrait prendre une tournure-surprise, dès ce matin, avec le retour du jury dans la salle d'audience.

Hier, alors que depuis quelques jours déjà, les avocats en présence, Me Yves Berthiaume représentant la Couronne et Me Michel Massicotte, occupant pour Provençal (cependant que Forget est défendu par Me Jos Silver), discutaient toujours d'arguments de droit relatifs à une preuve additionnelle que la poursuite veut présenter, le procureur de Provençal a pris tout le monde par surprise en faisant une déclaration inattendue, au nom de son client.

Il s'en est suivi un échange de quelques minutes entre le juge Pierre Pinard, les avocats au dossier et l'inculpé Provençal lui-même, mais en raison de l'absence des jurés de la salle d'audience, à ce moment-là, il est interdit de rapporter les propos tenus et de préciser d'une façon ou d'une autre les gestes qui seront posés dans quelques heures, et qui pourraient, encore une fois, changer radicalement la tournure de l'instruction.

Lisez le guide officiel du SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS dans la presse du samedi 22 janvier 1983

La trêve avec Mulroney tient encore, selon Clark

OTTAWA — Malgré la reprise des hostilités au Québec entre les partisans de M. Joe Clark et leurs adversaires, le chef conservateur a déclaré hier que son entente d'avant les Fêtes avec le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney, tient toujours.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

« Oui...oui », a-t-il répondu après une légère hésitation.

M. Clark, qui revient d'un séjour dans le sud, a tenté avec peine hier encore de suivre les conseils de ses stratèges politiques qui lui ont demandé de ne plus faire de commentaires sur la bataille entourant son leadership.

Il a été assailli de questions à sa sortie des Communes, au sujet d'un article du Toronto Star, selon lequel 42 députés conservateurs ont écrit des lettres recommandant une révision du leadership. Les lettres en question seraient entre les mains du député Elmer MacKay, mais ce dernier se serait engagé à ne pas les rendre publiques tant qu'au moins 60 députés n'auraient pas participé à l'opération. Le journal conclut que l'initiative a été abandonnée lorsque les sondages ont montré une forte hausse de la popularité du parti au sein de l'électorat.

Questionné à ce sujet, M. Clark a réitéré son refus de faire des commentaires, et il a expliqué qu'il entend se contenter de faire son travail de chef de l'opposition officielle d'ici le congrès de Winnipeg. « J'ai un travail à faire et j'ai l'intention de le faire » a-t-il déclaré. Il a soutenu que les journalistes étaient plus intéressés à la controverse entourant son leadership, que le parti lui même. Interrogé sur la possibilité que le mécontentement de certains députés nuise à ses chances au congrès, il a déclaré que ses actions au Parlement limiteront les dommages.

DES VOTES DIFFICILES À PRÉVOIR

Le « syndrome Flora » pourrait resurgir à Winnipeg

OTTAWA (CP) — Une faible majorité de députés conservateurs appuient publiquement la demande de Joe Clark de conserver la direction du parti. C'est ce que révèle une enquête menée par la Presse canadienne.

Toutefois, de nombreux adversaires de M. Clark accusent leurs collègues d'appuyer officiellement leur chef alors qu'ils ont, secrètement, l'intention de voter dans le sens contraire lors du congrès du parti qui se tiendra la semaine prochaine à Winnipeg. Ils prévoient que les délégués à la convention, y compris une soixantaine de députés, voteront en faveur de la tenue d'un congrès à la direction.

« J'ai bien peur que nous verrons resurgir le syndrome Flora », a déclaré Chuck Cook, conservateur de la Colombie-Britannique, en faisant allusion au dernier congrès à la direction, en 1976, alors que des centaines de délégués avaient promis de voter en faveur de Flora MacDonald, mais ne l'avaient pas fait.

« Il y a de toute évidence des éléments du parti qui souhaitent ardemment le départ de M. Clark », a ajouté M. Cook, sans vouloir dire quelle était sa position à lui.

Des 100 députés conservateurs à Ottawa, 56 ont déclaré publiquement, d'une manière plus ou moins convaincue, qu'ils n'étaient pas en faveur d'un congrès à la direction. Six ont avoué souhaiter la tenue d'un tel congrès tandis que 26 n'ont pas voulu répondre à la question ou ont répondu qu'ils n'avaient pas pris de décision. Les 12 autres n'ont pas été rejoints.

Plusieurs fidèles de M. Clark ont l'impression que ce dernier a fait ses preuves depuis que son leadership a été remis en question, il y a deux ans. Au cours de cette rencontre, 66 avaient voté contre la tenue d'un congrès à la chefferie et 33 s'étaient prononcés en faveur. La plupart de ceux qui ont voté contre la remise en question de leur chef pensent aujourd'hui que l'unité apparente du parti est le seul moyen de transformer en victoire électorale l'avance de 15 points que les conservateurs détiennent sur les libéraux dans les intentions de vote des Canadiens.

« Il serait ridicule de nous lancer maintenant dans une guerre interne qui ne peut que nous diviser », a déclaré Perrin Beatty, du comté de Wellington-Dufferin-Simcoe, dans le sud de l'Ontario.

Parmi les 56 députés qui ont manifesté publiquement leur appui à M. Clark, on retrouve le député torontois David Crombie, souvent considéré comme un candidat à la direction et le député du Nouveau-Brunswick, Bob Corbett, un des deux députés qui étaient publiquement en faveur de la tenue d'un congrès à la direction, en 1981.

Que restera-t-il de l'unité du PC?

Les chroniqueurs politiques ont fort à faire par les temps qui courent pour s'y retrouver dans le loufoque chassé-croisé auquel se livrent les diverses factions et instances décisionnelles du Parti conservateur à la veille du congrès national de la semaine prochaine à Winnipeg où on doit décider du sort du leader actuel, **Joe Clark**.

Les décisions prises 24 heures auparavant sont régulièrement modifiées, et les positions des partisans d'un congrès de révision et ceux qui favorisent le maintien de Clark changent aussi souvent que les aiguilles d'une montre.

Même si l'exécutif national du Parti conservateur a adopté une résolution autorisant l'association provinciale du Québec à trancher les litiges concernant le choix des délégués qui pourront assister au congrès de Winnipeg à la fin du mois, le problème reste entier.

Le président du parti au Québec, **Robert Brunet**, a convoqué une réunion spéciale de son exécutif pour vendredi afin de régler notamment le cas des comtés de Champlain et de Dollard. Ces deux circonscriptions, à la suite d'une décision du comité des lettres de créance, n'auraient pas droit à des délégués. Cette décision qui sera sans doute renversée, avait été prise à la suite d'accusations d'irrégularités portées à l'époque par les partisans de **Brian Mulroney** avant que ce dernier ne « donne son appui... » publiquement à Clark.

Décision renversée?

Techniquement cependant la décision prise samedi à Ottawa par le Comité exécutif du PC accordant le pouvoir à l'association provinciale de revenir sur les décisions prises par le comité des lettres de créance pourrait être revue.

Selon les statuts et règlements du PC, une autre réunion du Comité exécutif national présidé par **Peter Blaikie** pourrait être convoquée pour revoir cette décision avant le congrès qui aura lieu du 26 au 30 janvier. Il faudrait que cinq membres en fassent la demande. Selon le président national du Comité des lettres de créance, **Scott Fennell**, la décision prise samedi serait illégale.

Cet aspect peut être valable sur le plan politique, mais il demeure que c'est le Comité exécutif qui donne les mandats. La seule façon de corriger la présente situation serait alors de reconvoquer une autre réunion du Comité exécutif national et de remettre aux voix la résolution adoptée alors qu'il manquait beaucoup de monde semble-t-il.

Le président **Peter Blaikie** pour sa part a affirmé qu'il n'y avait pas eu, contrairement à ce qui avait été écrit, d'intervention devant le Comité exécutif par le président du Québec **Robert Brunet** « ni personnellement ni par écrit » afin d'obtenir ce changement.

M. Blaikie avait refusé la demande de M. Brunet d'être entendu devant l'exécutif national. Il avait alors fait savoir par télégramme au président provincial qu'il ne voyait pas l'utilité d'une telle démarche.

Robert Brunet, qui était cependant dans la Capitale nationale le week-end dernier, avait fait parvenir un long télégramme au président Blaikie. Il lui faisait part notamment de son mécontentement et il a tenu à faire savoir clairement qu'il était le président du Québec.

M. Brunet ne digère par le fait que l'ex-président de l'association, **Marcel Danis**, ait obtenu tous les mandats du bureau de Clark alors que les conseillers du chef ignorent systématiquement l'exécutif provincial.

Mise en garde

En ce qui concerne l'adoption de la résolution accordant le droit de regard à l'exécutif du Québec sur le choix des délégués, M. Blaikie affirme aussi qu'il avait mis l'exécutif en garde contre l'adoption d'une telle résolution.

Cette mise en garde, selon lui, est intervenue de deux façons. D'abord par l'expédition de lettres et de télégrammes. M. Blaikie a rappelé le contenu de ses avertissements devant les membres du Comité exécutif avant que ceux-ci ne prennent le vote sur la résolution controversée.

Le président national qui affirme être neutre dans l'organisation du congrès tout en appuyant son chef Joe Clark, a précisé qu'il avait alors émis l'opinion « qu'il n'y avait pas de façon légitime d'aborder ces questions devant le Comité exécutif, à moins de protêts formulés selon les dispositions de la Constitution. Il n' y avait aucun protêt devant nous ».

Le vice-président national du PC, **Jacques Blanchard**, pour sa part, a affirmé que lorsqu'il a présenté cette résolution, M. Blaikie n'a pas manifesté qu'il « était contre, bien au contraire. Il a été extrêmement positif, et je n'accepte pas les avertissements qu'il prétend avoir formulés ».

Le cas Worthington

En ce qui concerne le refus d'accepter Worthington comme délégué, M. Blaikie souligne aussi que lors de la réunion de samedi il n'a pas pris de position, et ce contrairement à ce qu'il avait fait le 10 janvier.

Cependant lors de la réunion du Comité de direction, il reconnaît avoir suggéré que dans « l'intérêt du parti et du chef j'étais d'avis que l'on accepte les cinq délégués de Broadview-Greenwood. Le but de cette suggestion, malgré une série de gestes et de commentaires déplorables de M. Worthington, était d'éviter toute la série de querelles, commentaires dans les médias et les poursuites judiciaires qui se sont produits par la suite ».

Il reste encore une semaine avant le congrès et, au rythme où s'accumule le ridicule chez les Conservateurs, on peut se demander ce qui restera de l'unité du parti à ce moment...!

SELON DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX

Le plan Pepin de relance de Mirabel ne fonctionne pas

OTTAWA — Selon deux députés libéraux le plan de relance de l'aéroport de Mirabel annoncé par le ministre des Transports Jean-Luc Pepin, l'été dernier, ne fonctionne pas et la situation risque de se détériorer.

Après plus d'une année de consultation et de réflexion, M. Pepin avait, le 6 août dernier, dévoilé en grande pompe une série de mesures detinées a accroitre l'utilisation de Mirabel. Or six mois plus tard, une bonne partie d'entre elles ne sont pas encore en vigueur. Déçus, certains transporteurs songent même à abandonner cette destination.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Selon le député d'Argenteuil, Robert Gourd, et son collègue de Laprairie, Pierre Deniger, c'est en raison de l'inertie du ministre lui-même que les choses ne bougent pas. «J'ai été patient mais là, cela suffit, dit M. Gourd. Le plan du ministre ne veut rien dire dans la réalité».

Pour M. Gourd, les huit décisions claironnées par M. Pepin en août dernier sont inutiles si la principale d'entre elles n'est pas mise en pratique, soit la vente de carburant hors taxe aux transporteurs internationaux et transfrontaliers.

Au cabinet du ministre on soutient que 60 p. cent des propositions du ministre ont été adoptées mais on avoue que la disposition touchant la vente de carburant hors-taxe tarde à venir.

Selon un porte parole du ministre cela tient à des difficultés administratives «très compliquées» surgies au dernier moment a l'Office national de l'énergie.

Le noeud du problème

A l'Office on explique que des règlements du cabinet interdisent la vente de carburant à rabais comme veut le faire le ministre. Le ministère des Transports a d'ailleurs été prévenu de ces difficultés dès le 17 septembre dernier, soit peu après nous avoir écrit, souligne le porte parole.

Les renseignements obtenus auprès de l'Office tendent à confirmer les propos des députés en colère, les délais ne tiennent pas à l'administration mais à l'annonce prématurée des changements.

Selon l'Office, des règlements adoptés par le cabinet fédéral obligent les vendeurs de carburant destiné à l'exportation à se munir de permis spéciaux et à respecter un prix minimum décrété par le «gouverneur en conseil». «Nous mettons ces règlements en vigueur mais seul le cabinet peut les changer».

Si le ministre veut vraiment vendre son pétrole hors-taxe, il devra s'adresser à ses collègues du cabinet et non pas à nous de conclure un fonctionnaire de l'Office.

D'après M. Gourd certaines compagnies aériennes se plaignent du fait que le ministre ne «livre pas la marchandise promise l'été dernier». Il ne suffit pas de promettre des rabais il faut les donner dit-il.

D'après le député, quelques transporteurs ont déjà laissé entendre au ministère qu'ils pourraient cesser de se rendre à Mirabel bientôt si rien ne change. Ces départs profiteront encore à Toronto disent les députés.

Au cabinet de M. Pepin, on note que le ministre s'était aussi engagé à réduire certains frais d'atterrissage à Mirabel et que cela a été fait promptement. On reconnait toutefois que certains autres objectifs n'ont pas encore été atteints.

Pour les députés, les changements mineurs effectués sont de peu d'importance à comparer au prix du carburant. «Qu'on me démontre que le traffic a augmenté à Mirabel de dire M. Gourd, alors je croirai qu'ils étaient importants».

Pluies acides: les perspectives d'entente s'améliorent

OTTAWA (PC) — Les perspectives d'entente avec les Etats-Unis sur les pluies acides se sont améliorées depuis les élections au Congrès de novembre dernier, croit le ministre canadien de l'Environnement, M. John Roberts.

« Le comité de la Chambre des représentants (qui s'occupe des pluies acides) semble composé de membres qui seront plus sympathiques que ceux de l'ancien Congrès à notre position », a expliqué M. Roberts dans une interview.

Le ministre a cependant reconnu que la bataille était « loin d'être gagnée », même si le nouveau Congrès constituait un facteur important de réussite possible.

Les dégâts causés au Canada par les pluies acides sont dus à 50 p. cent à des émanations d'anhydride sulfureux aux Etats-Unis. Dix p. cent des dégâts aux Etats-Unis sont attribuables au Canada.

Une autre source d'espoir, a noté M. Roberts, est la décision du ministre canadien des Affaires extérieures Allan MacEachen et du secrétaire d'Etat américain George Schultz de se rencontrer au moins quatre fois par année pour discuter de problèmes concernant les deux pays.

Les négociations canado-américaines sur les pluies acides ont commencé à la fin de l'administration de l'ex-président Jimmy Carter. Elles ont presque été rompues en juin dernier.

A Montréal comme ailleurs les photocopieurs Panasonic œuvrent sans relâche!

Lorsque Panasonic a conçu ses photocopieurs pour papier ordinaire, plusieurs sources d'ennuis et de pannes, telles courroies, poulies et pignons, furent éliminées pour en simplifier le fonctionnement. Au niveau de l'entraînement du papier, le système de l'acheminement direct a contribué à minimiser le blocage.

Peu importe le modèle, chaque photocopieur Panasonic vous assure des copies qui n'ont d'égal que l'original et, grâce au répartiteur automatique de la poudre d'impression, chaque ton est reproduit avec précision. De grande compacité, les photocopieurs Panasonic peuvent se voir adjoindre, en option, une trieuse et un alimenteur automatique.

A Montréal comme ailleurs, les photocopieurs Panasonic oeuvrent sans relâche!

Panasonic®
Photocopieurs pour papier ordinaire

Pour faire des copies sans ennui... appelez:
Copidata Inc.
390 McArthur, Ville St-Laurent
Québec, H4T 1X8
(514)731-2705
Représentant officiel

INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

Rencontrer
une personne avec les mêmes goûts, les mêmes affinités

AIMER PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son coeur?

ENFIN ! «DONNER UN VISAGE À VOS RÊVES»

MONTRÉAL 847, Cherrier 524-1176 de 10h a 21h
QUÉBEC 580 est, Grande-Allée 529-3363 de 12h a 20h
CHICOUTIMI 1212, boul. Talbot 696-1666 de 12h a 20h

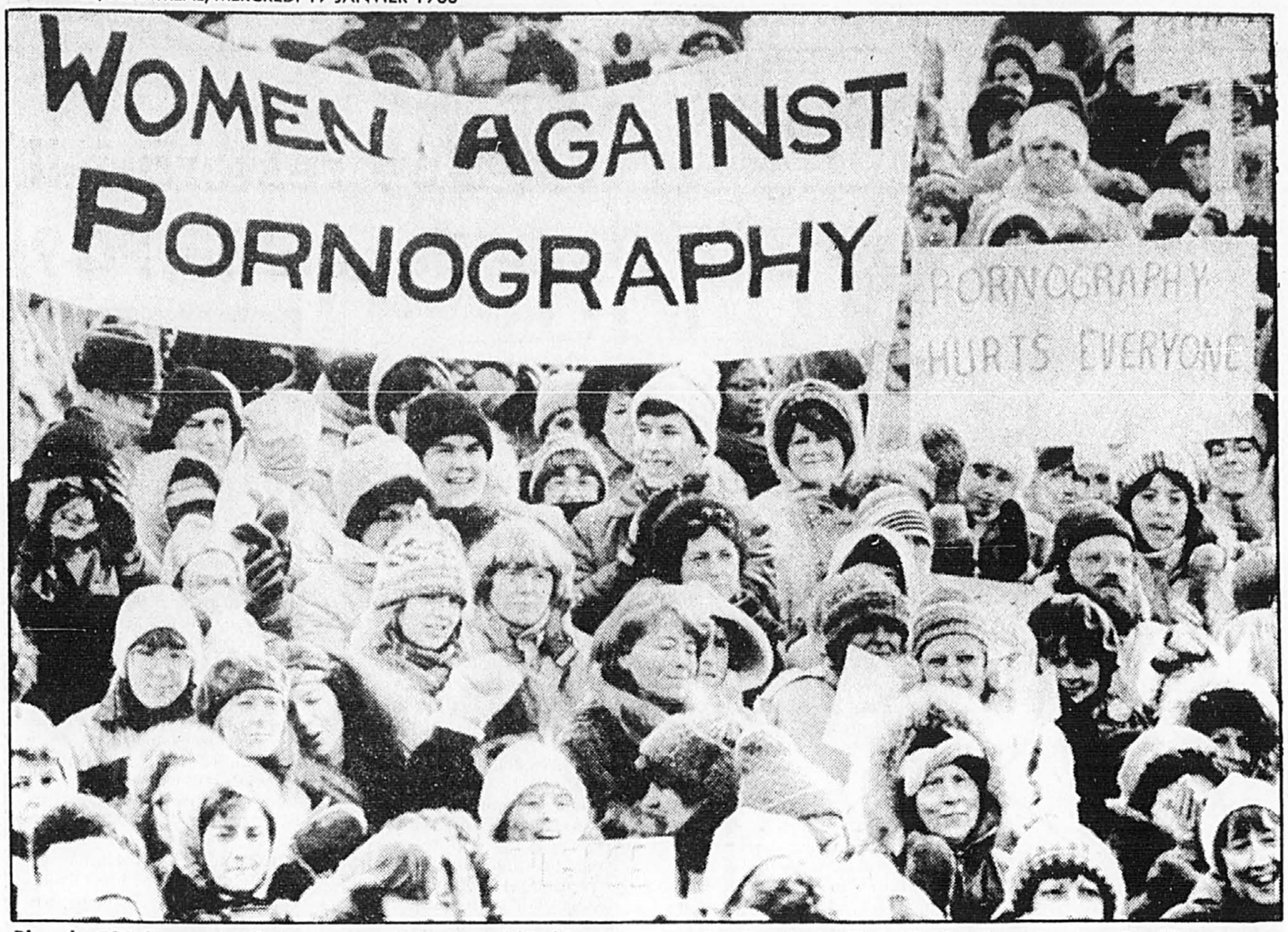

Plus de 500 femmes et hommes se sont rassemblés hier sur la colline parlementaire, à Ottawa, pour protester contre le projet du réseau First Choice de présenter des films pornographiques. Photo UPC

SELON FIRST CHOICE

Le public veut voir des films non censurés

■ OTTAWA — En dépit de la controverse de plus en plus vive qui se dessine devant l'apparition prochaine à la télévision payante de films mettant en vedette les modèles de Playboy, la compagnie First Choice compte aller de l'avant avec sa programmation prévue et le CRTC n'a pas l'intention de l'en empêcher.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Dans une déclaration à LA PRESSE M. Gilles Ste-Marie, le premier vice-président de First Choice, la compagnie qui a signé un contrat de $30 millions avec Playboy, a affirmé que le public avait un goût très manifeste pour les films non censurés et il n'a pas caché non plus que toute la publicité autour de cette affaire suscitait un grand intérêt envers sa compagnie.

« Tous les gens que nous avons interrogés disent que l'une des principales raisons pour lesquelles ils sont prêts à payer pour la télévision est qu'ils veulent voir justement des films dans leur version intégrale, c'est-à-dire non coupés, non censurés et sans publicité », a déclaré M. Ste-Marie.

L'enquête de First Choice révèle que la présentation de films non censurés était la deuxième raison pour laquelle les gens s'abonnaient à la télé payante. Selon M. Ste-Marie, 70 p. cent des personnes interrogées donnent cette raison pour s'abonner au réseau payant.

La première raison avancée par le public est la possibilité de voir les grands succès du cinéma américain.

Ce dirigeant de First Choice-Premier Choix a dit que le contrat passé entre la compagnie et Playboy avait suscité « beaucoup d'intérêt pour la télé payante ». Il a souligné sans toutefois vouloir donner de chiffres que « les abonnements entraient à un rythme plus élevé que prévu ».

Sur un ton badin, M. Ste-Marie a ajouté qu'il y avait maintenant « un gros intérêt que nous espérons ne pas décevoir ». Il laisse entendre ainsi que plusieurs personnes trouveront certainement les films du canal Playboy moins osés que ce qu'elles auraient souhaité.

« Pas de censure »

De son côté, le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) n'a pas l'intention pour le moment d'intervenir sur cette question de la « pornographie douce » à la télévision payante.

Le directeur de l'information de cet organisme, M. Pierre Pontbriand, a déclaré hier à LA PRESSE que « le CRTC n'a pas le pouvoir de censurer les films à la télévision ». First Choice et les autres réseaux pourront présenter ainsi leur programmation prévue dès le premier février et ce n'est pas le CRTC qui va les bloquer pour l'instant.

M. Pontbriand a souligné que le type de cinéma qui est en cause dans la controverse actuelle doit être considéré plutôt comme « un divertissement pour adultes ». Ceux qui s'y opposent n'ont qu'à ne pas s'abonner, laisse-t-il entendre.

Le représentant du CRTC a mentionné que le contenu des émissions était la responsabilité des diffuseurs.

Pour sa part, le vice-président de First Choice a expliqué que les émissions de Playboy ne représenteront que deux pour cent du total de la programmation.

Fox indécis

Le ministre des Communications, Francis Fox, a été encore une fois sur la sellette lorsqu'on lui a demandé d'intervenir dans cette affaire.

Mais, tout en continuant de se montrer outré par les émissions pornographiques à la télé payante, le ministre ne s'avance pas plus qu'il le faut et il n'a pas l'intention d'empêcher les réseaux de présenter ce type de programme.

Au Parlement, M. Fox a dit que ce sont les tribunaux qui doivent décider si un film est obscène ou non.

Manifestations

Malgré une température glaciale, plusieurs villes du pays, dont Montréal et Ottawa, ont été hier le théâtre de manifestations par des groupes féministes réclamant l'abolition de la pornographie dans les médias.

Dans la capitale nationale l'on a pu distinguer quelques hommes parmi une foule de 400 manifestantes. L'un d'eux brandissait d'ailleurs une pancarte où il était écrit: « Real men don't need porno » (Les vrais mâles n'ont pas besoin de porno).

Le député néo-démocrate Lynn MacDonald a réclamé à la Chambre des Communes la révocation par le CRTC du permis de diffusion accordé au groupe First Choice.

Cette demande a été reprise par la porte-parole de la Coalition des femmes contre la pornographie dans les médias, Mme Maud Barlow, lors d'une conférence de presse à Ottawa. Une dynamique jeune personne de 35 ans, Mme Barlow a déclaré que la pornographie même dite « douce » conduit inévitablement à la violence envers les femmes.

« L'on a commencé un jour à montrer Marilyn Monroe nue de dos et aujourd'hui l'on produit des films pornos d'une violence inoue », a-t-elle dit. Puis elle a ajouté: « Notre groupe n'est pas contre le sexe et la nudité, mais nous ne croyons pas tellement à ces histoires de films érotiques ».

Pour Mme Barlow, « dès que la femme est présentée comme un objet sexuel, cela constitue de la pornographie ».

SELON LE « PLAN BÉLANGER »

Il faut relancer la construction au profit des jeunes

■ QUÉBEC — Une des solutions au problème du chômage chez les jeunes passe par la relance de la construction. Mais il n'y a de relance possible dans la construction que dans la mesure où l'on acceptera de dérèglementer les conditions de travail dans ce secteur.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

C'est, en tout cas, à cette conclusion qu'en vient Fabien Bélanger, porte-parole du PLQ en matière d'habitation, qui soumettra à ses collègues, la semaine prochaine, un projet en ce sens.

« Le plan Bélanger », ainsi qu'il le baptise lui-même, prévoit la construction de 500 maisons. Implique la création de 1 000 emplois, occupés dans une proportion de trois pour un par des jeunes. Et, surtout, repose sur une dérèglementation des conditions de travail dans la construction, qui aurait notamment pour effet d'amener les travailleurs de la construction, impliqués dans cette expérience-pilote, à accepter une baisse de salaire d'environ $6 l'heure et à renoncer à la plupart de leurs avantages marginaux. Un travailleur avec expérience gagnerait autour de $10 l'heure, alors qu'un travailleur sans expérience toucherait $5 l'heure.

« Il faut, explique le député de Mégantic-Compton, que le gouvernement décrète une zone neutre, un territoire qui serait exempté, pendant au moins dix-huit mois, de toute règlementation provinciale, sauf celle de la Commision de la santé et de la sécurité au travail.

« Il faudrait également, poursuit Fabien Bélanger, que l'on crée une compagnie sans but lucratif pour gérer tout le projet: acheter des municipalités des terrains, bâtir et vendre. Il faudrait aussi mettre à contribution les municipalités, qui accepteraient de vendre de leurs terrains au prix coûtant. Enfin, ces maisons seraient construites uniquement par des ouvriers de la construction possédant une carte de qualification, que l'on choisirait parmi les 32 000 « interdits de la construction », mais aussi, et surtout, parmi les jeunes finissants de l'enseignement professionnel. »

L'auteur de ce « plan » a calculé qu'une maison unifamiliale actuellement vendue $44 000 ne coûterait plus que $29 225 au bout du compte. « Facile à calculer: on économise $10 000 en main-d'oeuvre, $2 500 pour l'achat du terrain et $2 500 pour le profit normalement prévu par l'entrepreneur en construction. Mieux que ça: l'acheteur pourrait bénéficier du boni fédéral de $3 000 pour l'achat de toute maison neuve et, possiblement, se prévaloir des avantages du programme provincial « Corvée-Habitation », ce qui abaisserait les paiements mensuels à $160 pendant les cinq premières années et à $247.50 par la suite. »

Fabien Bélanger, qui ne cache pas que sa source d'inspiration pour son projet vient de St-Séverin, petit village de 1 050 habitants en Mauricie, où le jeune maire se propose lui-même de relancer la construction en passant outre à certaines règles de l'Office de la construction du Québec (OCQ), le député Bélanger, donc, estime que l'expérience doit aussi être tentée dans la grande région métropolitaine de Montréal.

Selon lui, tout le monde y trouvera son compte: quelques centaines de citoyens peu fortunés pourraient devenir propriétaires, ce qui serait autrement impossible; le gouvernement n'aurait pas à débourser un sou, et même il pourrait retirer des revenus de sa taxe de 9% sur la vente de matériaux de construction; les entrepreneurs en construction ne sauraient y voir de concurrence déloyale, puisque la clientèle visée (couple, dont le salaire familial oscille entre $17 000 et $23 000 par année) n'aurait, de toute façon, pas les moyens de s'offrir les maisons de quelque $50 000 et plus qu'ils mettent sur le marché.

« La plus grande difficulté, évalue Fabien Bélanger, ce sera d'obtenir l'accord des syndicats, de l'OCQ, en fait, pour que, temporairement et en un lieu déterminé, des travailleurs de la construction soient payés en deça des tarifs prévus par le décret de la construction. Il est bien possible que les syndicats craignent qu'un aussi beau projet fasse tache d'huile...Pourtant, il faudra bien, un jour, songer à corriger cette situation qui nous a conduit à une surrèglementation dans la construction au Québec! »

JEAN C. LEBLANC AMEUBLEMENT INC.
VENTE DE JANVIER
JUSQU'À 60% D'ESCOMPTE
JEAN C. LEBLANC AMEUBLEMENT INC.
VENTE DE JANVIER
JUSQU'À 60% D'ESCOMPTE
* Frais de transport et de financement en sus.
JEAN C. LEBLANC AMEUBLEMENT INC.
5826, Plaza Saint-Hubert
Tél.: 272-1122
Station de métro Rosemont
VISA
MasterCard

TAPIS PERSANS EN SOLDE
Conformément aux instructions reçues de H.A.M. d'Iran, nous sommes chargés, pour la première fois de notre histoire, de tenir un Solde de liquidation en janvier. Par suite des circonstances, des ventes de ce genre ne seront sans doute pas répétées. Les prix de solde sont en vigueur actuellement pour toute notre marchandise, particulièrement sur les pièces de collection comme pure soie Qum, Naein et tapis Isfahan.
35% de réduction durant notre SOLDE DE JANVIER.
De superbes tapis font partie de cette exposition. Plus de 1,000 pièces provenant de 30 endroits d'Iran. Elle comprend des tapis de toutes dimensions de 1 x 1' jusqu'à 17 x 11'. Nous avons en stock des tapis de toutes les couleurs possibles pour satisfaire tous vos besoins de décoration. Tous les tapis sont tissés main en laine: Imperial Kashan et Tabriz, Royal Sorook et Karman, Joshagan, Baktiar, Belouch, Birjand, Yalemah, Boukhara. Grand choix de tapis de passage, jusqu'à 6 mètres de long, choix de sacs Kalim et «Saddle Bag», ainsi que tapis et carpettes semi-antiques. En vente:
VENDREDI, 21 JANVIER, DE 10H À 21H
SAMEDI, 22 JANVIER, DE 10H À 18H
Lorsque vous visiterez cette expo-vente, vous serez agréablement surpris des bas prix auxquels sont offerts ces tapis.
Voici pourquoi: 1) commandés et tissés voici 2 ans; 2) pouvoir d'achat exceptionnel; 3) fort volume de vente; 4) petits profits; 5) pas d'intermédiaires; 6) pas de frais d'entreposage. Profitez de ces aubaines exceptionnelles avant que nous offrions ces tapis dans d'autres régions du Canada.
SHERATON HÔTEL MONT-ROYAL SALLE CHAMPLAIN

Giroux & Des Lauriers INC.
6914, RUE SAINT-HUBERT 273-2813 MÉTRO JEAN-TALON
1500 EST, RUE MONT-ROYAL 521-3164 MÉTRO MONT-ROYAL
4029, RUE ONTARIO 521-9414 MÉTRO PIE-IX
VENTE
25% DE RABAIS
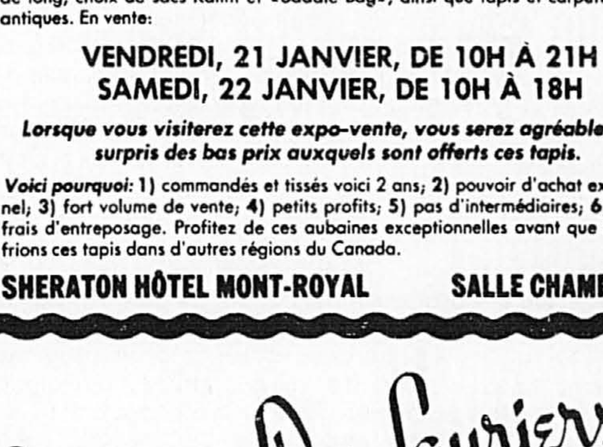
Hartt
Fabricants canadiens de chaussures de qualité.
Le Brentwood classique
de haute qualité — grandeurs — couleurs — semelle simple ou double — plusieurs autres modèles — choix complet
CHARGEX VISA
PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR
CHÈQUE PERSONNEL ACCEPTÉ
MasterCard

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Amendements au Code du travail

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre est actuellement saisi de divers projets d'amendement au Code du travail. Certains de ces projets méritent sûrement d'être reçus avec sympathie. Mais, la plupart, s'ils étaient acceptés tels quels, feraient le jeu des syndicats.

Il est normal, par exemple, qu'on facilite l'accréditation syndicale là où existe un réel désir de se syndiquer. Les conditions pour la prise d'un vote de représentations pourraient sans doute être moins exigeantes. On devrait surtout pouvoir empêcher les employeurs de mauvaise foi de recourir à des mesures dilatoires. On a vu des cas où les procédures se sont éternisées de façon incompréhensible. Ces possibilités d'allonger les délais d'attente peuvent équivaloir dans les faits à une négation des droits fondamentaux des travailleurs.

On peut difficilement s'opposer également à l'avant-projet qui prévoit le remplacement du système actuel de rentes basé sur l'incapacité de l'accidenté, par un système de remplacement du salaire de ce dernier, accompagné d'un montant forfaitaire. Mais, dans un cas comme dans l'autre, certains contrôles doivent être jugés inévitables. Pour ce qui est des lésions corporelles, en particulier, des montants considérables sont en jeu qui proviennent exclusivement des cotisations des employeurs. Ces derniers ont droit d'exiger que soient prises des précautions en vue d'éliminer les abus possibles.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a raison, de même, de poser de sérieuses objections en ce qui concerne l'intention du législateur d'étendre l'accréditation syndicale aux employés d'un nouveau sous-traitant quand le premier sous-traitant, dont les employés étaient syndiqués, a perdu son contrat. On a actuellement dans le Code du travail un article qui protège suffisamment les syndiqués contre tout transfert total ou partiel de propriété qui vise manifestement à se débarrasser d'un syndicat. Quand l'entreprise nouvelle est vraiment disctincte de l'ancienne non seulement en droit mais dans les faits, elle ne doit pas être tenue de respecter des engagements qu'elle n'a pas pris.

Les mêmes considérations valent pour les modifications suggérées dans le cas du recours par les employeurs à des «scabs». Notre législation, sur ce point, est déjà bien en avance sur celle des autres pays. Qu'on la précise là où des ambiguïtés ont pu être découvertes; qu'on prévoie une accélération des enquêtes et des modes d'intervention plus efficaces pour forcer les employeurs à se tenir à l'intérieur de la légalité, mais, de grâce, qu'on n'aille pas plus loin pour le moment. On ne peut guère aller plus loin sans adopter le principe qu'un employeur doive automatiquement fermer boutique quand son syndicat lui déclare la grève.

Des rumeurs veulent que le gouvernement serait tenté d'acheter sa paix dans le secteur public en acquiesçant à plusieurs changements au Code du travail que réclament les diverses centrales syndicales. Certains changements, répétons-le, peuvent se justifier. Il faut supprimer notamment toutes les échappatoires susceptibles d'être utilisées pour écoeurer les syndicats en voie de formation. Mais le Code du travail actuel est déjà fort généreux envers le mouvement syndical. Il ne serait guère opportun d'y ajouter.

Vincent PRINCE

M. Trudeau voyage...

Gilbert Lavoie, ci-contre, pose un problème de perception et d'image.

Un jour qu'il faisait du ski sur les pentes vertigineuses de l'imposant mont Whistler, en Colombie-Britannique, M. Trudeau répondit aux reporters de Vancouver qui lui demandaient ses impressions après une longue descente: «Oui, c'est pas mal. Pas aussi bien que les Laurentides, bien sûr. Mais pas mal quand même!»

Il plaisantait naturellement, aucune station des Laurentides n'étant comparable à celle-là. Mais les journalistes, peu portés sur la géographie physique et insensibles à cette forme d'esprit, n'y ont vu qu'arrogance et dédain.

C'est le style de l'homme. On aimait bien naguère. Mais de moins en moins ces dernières années. Les modes changent et le pays vieillit mal. Au point que la presse, obnubilée par le voyage en Asie qui s'achève aujourd'hui, finit par tout confondre: l'utilité réelle du périple et la manière parfois discutable de celui qui le fait.

Serait-il allé casser des cailloux en Abitibi durant quelques jours avec Sacha qu'on lui aurait sérieusement reproché de délaisser le Japon. Aurait-il choisi de célébrer l'arrivée de la nouvelle année dans un hôtel de Jasper en compagnie d'une chanteuse américaine qu'on l'eût taxé d'indifférence envers les chômeurs. Qu'il se trouve à Manille ou à Sherbrooke — avant, pendant ou après la crise — il heurtera toujours quelqu'un, surtout les journalistes qui ne lui pardonnent plus d'être ce qu'il est, de parler comme il parle, de penser comme il pense, qu'importe le lieu.

Pourtant, cette épuisante tournée dans les pays du Sud-Est asiatique — Brunei en moins, si l'on veut — elle était, plus que souhaitable, nécessaire pour les échanges commerciaux et les investissements d'un pays aussi tributaire que le nôtre des exportations. Les millieux d'affaires l'avaient réclamée. Et pour se donner une politique étrangère plus efficace en Asie, le Canada doit se faire connaître autant que Trudeau...

Michel ROY

Espoir au Sommet

Bilan très provisoire d'un sommet qui se perd dans les nuages de la spéculation: Yvon Charbonneau évoque l'ouverture d'un dialogue avec le premier ministre. Ce qui, s'empresse d'ajouter le président de la CEQ, ne change rien «à notre détermination de décréter la grève générale à compter du 26 janvier».

Plus discret, le chef du gouvernement fait savoir que les discussions reprendront demain jeudi. Dans le présent contexte des relations entre l'État et les centrales, ce qui n'est pas un échec, ce qui n'est pas une rupture devient un progrès. Le seul fait que les interlocuteurs aient consenti à se revoir démontre une volonté de régler et autorise l'espoir.

Deux réalités émergent de cette rencontre: 1 — le gouvernement, dit-on, s'offre à doter de $200 à $400 millions un fonds de création d'emplois; 2 — les centrales, ayant des clientèles, des intérêts et des présidents différents, éprouveraient des difficultés croissantes à tenir une position commune.

Sur le premier point, on se demande simplement pourquoi il fallait absolument récupérer à des fins d'équilibre budgétaire des sommes que l'on affecte maintenant à des programmes d'emplois. On se réjouit que le gouvernement s'engage dans cette voie, mais au nom de quelle urgence comptable fallait-il donc rançonner tous les salariés syndiqués de l'État?

Sur le deuxième point, on chuchote dans tous les couloirs que MM. Corriveau (CSN) et Laberge (FTQ), s'il n'en tenait qu'à eux, n'iraient pas en guerre totale, leurs cotisants n'étant pas pénalisés comme ceux de la CEQ. Alors on se prend à souhaiter que les imaginations conjuguées de MM. Bérubé et Parizeau proposent aux enseignants, plus préoccupés de protection d'emplois que de salaires, l'assurance de trouver du travail dans un autre secteur du domaine public s'il n'en reste plus dans les écoles.

M.R.

Droits réservés

Gilbert Lavoie
(de notre bureau d'Ottawa)

Trudeau ne rentre pas de vacances

Soit, Pierre Elliott Trudeau voyage plus que les autres chefs d'Etat des pays industrialisés, il manie à merveille l'art de se mettre à dos les journalistes qui l'accompagnent, et il trouve toujours le moyen de lancer la phrase ou de poser le geste qui insultent des milliers de Canadiens qui s'attendent à un peu plus de dignité de leurs politiciens. Mais il a été élu ainsi, et on a les dirigeants que l'on veut bien se donner.

Ceci dit, il est tout de même étrange de voir les médias consacrer autant d'espace rédactionnel ou de temps d'antenne à soupçonner le premier ministre de prendre ainsi des vacances aux frais des contribuables. Certes, M. Trudeau n'a pas donné une réponse très éloquente sur le sujet, en expliquant aux journalistes qui le suivent, que s'il était demeuré au Canada, il serait probablement en vacances en train de faire du ski comme tout le monde, à part ceux qui sont en vacances dans les Caraïbes. Il faut bien comprendre, sans l'excuser pour autant, qu'il parlait de son «monde» à lui, c'est-à-dire des fonctionnaires, des politiciens et des gens mieux nantis qui ont l'habitude de prendre des vacances en hiver. Mais les centaines de milliers de Canadiens qui sont en chômage ou qui ont de la peine à boucler leur budget sont en droit de demander un peu plus de tact de la part de leur premier ministre.

Malgré cela, ce serait une erreur de croire que le voyage que M. Trudeau vient d'effectuer dans 18 pays asiatiques n'était que des vacances déguisées. L'un des reporters qui l'a accompagné en Asie a ainsi réparti ses heures de travail pendant ce voyage: 16 heures de discussions privées avec des chefs d'Etat et leurs ministres, neuf heures de discussions avec des hommes d'affaires canadiens, 18 heures de réceptions officielles, trois heures de conférences de presse, et plus de 50 heures de vol. Il faut ajouter à cela les cérémonies d'arrivée et de départ dans chaque pays et les visites de courtoisie aux monarques ou aux dirigeants gouvernementaux, bref une série d'activités de courte durée, qui prennent beaucoup de temps et d'énergie à cause des déplacements impliqués. De plus, le premier ministre doit consacrer plusieurs heures de travail pour assimiler les informations nécessaires à ses rencontres dans chacun des pays visités.

Une telle somme de travail répartie sur 18 jours ne serait pas démesurée au pays, mais la situation est différente à l'étranger. Tous ceux qui ont vécu une telle expérience savent bien que les cérémonies officielles ne sont pas des sinécures. On peut imaginer facilement que les rencontres avec les chefs d'Etat ne sont pas, elles non plus, des parties de plaisir. De plus, il n'est pas toujours facile de prendre du repos pendant ces voyages, puisqu'il faut changer d'hôtel à tous les deux jours, prendre des repas à des heures parfois impossibles et modifier considérablement ses habitudes alimentaires. Sans parler des décalages horaires...

Au cours de son périple de 18 jours en Asie, M. Trudeau aura eu sept soirées, trois matinées et trois après-midi libres.

Pourquoi donc se cache-t-il des photographes lorsqu'il passe un après-midi à la plage ou une journée dans une retraite isolée au Japon? Pour la bonne raison qu'il n'est guère facile de relaxer lorsqu'on a deux ou trois équipes de télévision dans le dos, et une quinzaine de reporters autour de soi. Il faut se rappeler l'indignation du premier ministre René Lévesque, il y a quelques années, lorsque les journaux avaient publié une photo de lui, un peu bedonnant, sur une plage du sud, une cigarette à la bouche, pour comprendre que les politiciens n'aiment guère s'offrir en spectacle dans leurs moments d'intimité.

Malgré tout cela, le dernier voyage du premier ministre Trudeau aura été marqué par des frictions avec la presse. Peut-être un peu par sa faute, lui qui ne rate jamais une occasion de rabrouer publiquement les journalistes trop audacieux, et qui néglige ainsi souvent de répondre à des questions légitimes. Mais aussi par la faute d'une presse nationale qui traite rarement de l'actualité internationale, et qui, de ce fait, apprécie parfois mal le sens et la portée des voyages du chef du gouvernement.

Si M. Trudeau ne fait pas d'excès pendant ses voyages, il est légitime par ailleurs de se demander s'il voyage trop ou pas suffisamment, et si les voyages servent à quelque chose. Or, à part les accusations partisanes habituelles, les partis d'opposition aux Communes n'ont jamais véritablement remis en question le bien-fondé de ces voyages. Si l'on se prêtait à un tel exercice, il faudrait également remettre en question le bien-fondé des nombreuses délégations de parlementaires de tous les partis que le Canada envoie à chaque année un peu partout dans le monde, aux frais des contribuables. Il faudrait aussi scruter à la loupe les voyages de tous les ministres du cabinet. Si l'on se fie aux rumeurs qui circulent sur le sujet, on se rendrait peut-être compte, en bout de ligne, que le premier ministre n'abuse pas de ses privilèges.

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

Injustice envers les pensionnés

Contrairement aux gens qui ont un emploi, les retraités ne peuvent négocier de majoration de leurs revenus pour mieux affronter la hausse des prix. C'est ce qui donne tant de valeur à l'indexation des pensions: elle permet aux hommes et aux femmes à revenus fixes de conserver le pouvoir d'achat dont ils jouissaient au moment de leur retraite.

Il est donc manifestement injuste de la part d'Ottawa d'attendre des retraités qu'ils renoncent à cette mesure de sécurité comme le veulent deux projets de loi dont le Parlement est saisi. Le gouvernement fédéral propose de limiter à six et cinq pour cent, pour les deux prochaines années, l'indexation de deux genres de pension: la pension de vieillesse que reçoivent tous les Canadiens de 65 ans et plus et la pension de retraite des anciens fonctionnaires...

Il est vrai que la pension de vieillesse est versée également aux vieillards bien nantis et aux nécessiteux. Ces derniers, s'ils ont un autre revenu de moins de $6,000 par année, ont droit à un supplément qui reste entièrement indexé.

Mais il y a environ 100,000 bénéficiaires de la pension de vieillesse «universelle» dont les autres revenus dépassent à peine $6,000. Dans les grandes villes, ils vivent sous le seuil de la pauvreté et n'ont guère les moyens de perdre les $55 que leur coûtera le plafond d'Ottawa à l'endexation...

«The Toronto Star»

LECTURES

Le Bloc populaire sort de l'oubli

Quel fut le premier parti politique québécois à tenir des assemblées de cuisine afin d'expliquer son programme aux militants de la base?

PIERRE VENNAT

Quel fut le premier parti à tenter de s'autofinancer à même les contributions de ses membres et sans les caisses électorales occultes et les grosses compagnies?

Quel fut le premier parti québécois vraiment idéologique, le premier à essayer de présenter à la population québécoise un véritable projet de société, si idéaliste fût-il, le premier surtout à se préoccuper non pas seulement d'agriculturalisme mais de problèmes urbains?

Ne cherchez pas plus longtemps, la réponse aux trois questions est la même: le Bloc populaire canadien. Encore que pour la troisième, on peut également mentionner, jusqu'à un certain point, l'Action libérale nationale, dont plusieurs des fondateurs du Bloc populaire, d'ailleurs, proviennent.

Pourtant, qui parle aujourd'hui du Bloc populaire? Si Paul-André Comeau, correspondant de Radio-Canada en Angleterre ne l'avait pas fait, ce parti pourtant contemporain, cette expérience unique dans nos annales politiques, expérience qui dura de 1942 à 1948, eut quelques députés pour le représenter, tant à Ottawa qu'à Québec, aurait complètement sombré dans l'oubli.

La devise du Québec a beau être: «Je me souviens», il y a des choses au Québec que l'on préfère oublier, sans que l'on sache trop pourquoi.

Comme l'écrit Paul-André Comeau lui-même, non seulement le Bloc populaire est-il pour ainsi dire oublié dans la tradition populaire, mais ses survivants, et ils sont encore nombreux, ne veulent, pour ainsi dire pas en parler. Ses anciens partisans n'ont d'ailleurs guère écrit sur cette expérience originale, et Comeau écrit lui-même que «l'expérience de politique partisane menée en pleine guerre mondiale ne parait pas avoir laissé de trace visible» et que «la guerre terminée, le Bloc populaire s'est disloqué dans l'indifférence presque totale. Une indifférence qui ne s'est pas démentie, conclut-il, lorsque le Québec et non plus le Canada français, s'est engagé dans la rapide transformation de ses structures, de ses valeurs traditionnelles à la faveur de la Révolution tranquille du début des années 60. C'est comme si le souvenir du Bloc populaire canadien n'avait pas été retenu, encore moins assimilé par la mémoire collective».

Comme l'écrit Comeau, tout en s'inscrivant dans le prolongement de recherches amorcées d'abord par l'Action libérale nationale, le Bloc populaire proposait à la collectivité, sous une forme peut-être grossièrement esquissée, un modèle de nationalisme dit de participation sociale. Le Bloc aura lancé des idées que l'on verra réapparaitre, vingt ans plus tard, dans le programme de différents partis, mais personne n'y fera jamais référence.

Ce silence a quelque chose de curieux, sinon de suspect. Mais il n'est pas unique. Qui parle encore aujourd'hui de l'Action libérale nationale des années 30. Il n'y a même pas un demi-siècle, ce parti avait pourtant recueilli plus de 29 pour cent des voix à l'élection provinciale de 1936.

Le problème de l'Action libérale nationale, c'est qu'elle est arrivée trop tôt et qu'elle a été récupérée par l'Union nationale de Maurice Duplessis. Quant au Bloc populaire, malgré son programme original, il s'agissait davantage d'un ralliement, d'un rassemblement de gens opposés à la guerre et à la conscription que d'un véritable parti politique. Son échec semble démontrer qu'on ne saurait, au Québec, créer un parti politique autour d'une seule idée.

La lecture du livre de Comeau pose une interrogation: s'il en était de même un jour du Parti québécois? Né pour réaliser la souveraineté, qu'adviendra-t-il du PQ si l'objectif se réalise ou, pire, s'il devait s'avérer irréalisable?

Le Bloc populaire 1942-1948, Paul-André Comeau, Québec-Amérique, 478 pages.

Marcel Adam

Clémence et laxisme

Une couple d'affaires relativement importantes survenues la semaine dernière ont suscité peu de commentaires. Aussi méritent-elles qu'on y revienne pour en tirer quelques enseignements.

D'abord la sentence imposée à Caude Rouleau, ex-président de la Régie des installations olympiques et ex-sous-minisre des Transports au Québec, trouvé coupable d'avoir accepté des pots-de-vin, il y a une dizaine d'années, de la part de professionnels et d'entrepreneurs faisant affaires avec le gouvernement.

Le juge Raymond Bernier, de la Cour des Sessions de la Paix, a établi que la valeur globale de ces gratifications de diverses natures se chiffrait par quelque $15,500. Excluant l'emprisonnement, qui n'avait pas été réclamé par la poursuite, parce que la réhabilitation est incontestée et que la sécurité publique n'est pas en cause, le magistrat a choisi de lui imposer une sentence qui tient compte de certaines circonstances atténuantes, telles l'ancienneté du crime, l'absence de toute corruption, l'humiliation publique déjà subie, la contribution apportée par ailleurs à la société par l'inculpé, etc.

Le juge a voulu que la sentence soit exemplaire, parce que les délits ont été commis par un grand commis de l'État, et dissuasive, afin que d'autres ne soient pas tentés de suivre son exemple. Aussi a-t-il décidé que la sentence «la moins imparfaite» consistait à imposer une amende équivalant au double des avantages reçues, c'est-à-dire $31,000, afin de priver le coupable du bénéfice de son crime.

S'agit-il d'une sentence vraiment exemplaire et dissuasive? Compte tenu de l'inflation, la valeur réelle des avantages reçus serait d'au moins $37,300, si on fait le calcul à partir de 1973 (les irrégularités ont eu lieu entre 1971 et 1973). En vertu du raisonnement qui fonde la sentence déterminée par le juge Bernier, c'est donc une amende de quelque $75,000 qu'aurait dû payer Claude Rouleau.

Le magistrat a sans doute eu raison de ne pas lui imposer une sentence d'emprisonnement qui vengerait la société sans rien réparer.

Mais encore fallait-il que l'amende ne constitue pas en fait une prime au crime de $6,300, lui faisant perdre ainsi son caractère d'exemplarité et de dissuasion.

•

En 1975 des agents de la Gendarmerie royale du Canada ont forgé la signature du député libéral Warren Allmand, alors Solliciteur général, au bas d'une lettre offrant asile à un diplomate soviétique en échange de sa collaboration.

Cette contrefaçon a été perpétrée à l'insu du ministre qui devait l'apprendre quelques années plus tard, alors qu'il n'était plus en poste, lors de l'enquête de la Commission MacDonald sur les activités illégales de la GRC.

Le député Allmand a dit la semaine dernière que «personne n'a vraiment été troublé par cette opération parce qu'il ne s'agissait pas d'une affaire nationale: cela était fait contre les Russes». Et d'ajouter: «Malgré tout, je crois que c'était un geste illégal.»

Cette affaire illustre encore une fois à quel point la règle du droit, qui doit s'appliquer à tout citoyen sans exception dans une société démocratique, était méprisée par la GRC. Même le pouvoir politique était victime de ces pratiques, notamment le grand patron de la GRC, le Solliciteur général, puisqu'au dire de M. Allmand son téléphone était branché sur une table d'écoute. Ce qui montre bien que le laxisme du gouvernement à l'endroit des pratiques policières illégales finit immanquablement par se retourner contre lui.

Le plus troublant c'est que M. Allmand ne trouve rien de répréhensible aujourd'hui dans cet exercice de fausse représentation, sous prétexte qu'il ne concernait pas les affaires intérieures mais une puissance étrangère. Comme si la GRC n'impliquait pas de la sorte un ministre de la Couronne dans une opération de détournement de diplomate susceptible d'avoir des conséquences diplomatiques extrêmement embarrassantes pour lui, mais surtout pour le gouvernement canadien.

Que l'ex-ministre ne trouve pas là matière à redire dénote plus qu'une erreur de jugement politique: une corruption du sens de l'État qui ne peut que porter scandale à l'honnête citoyen respectueux des lois. Cette attitude laxiste incite à croire la GRC quand elle soutient que ses activités illégales étaient autorisées par le gouvernement.

On comprend que dans ce contexte d'élasticité de conscience l'ex-ministre de la Justice Jean Chrétien ne pouvait se montrer plus rigoriste que ne l'exigeait la morale ambiante et qu'il ait décidé de ne poursuivre aucun des membres de la GRC montrés du doigt par la Commission MacDonald. On s'explique facilement aussi que l'actuel Solliciteur général Robert Kaplan préfère ne pas commenter cette nouvelle et édifiante affaire.

Ne pas confondre URSS et socialisme

Madame Michelle Roland
a/s Tribune libre

Dans votre lettre parue le 6 janvier dernier, intitulée «Le PQ sur la voie du socialisme, cancer du monde», vous formulez l'opinion que «les gens ne sont pas informés des dommages du socialisme qui traîne dans ses guêtres le communisme». Il faudrait d'abord vous informer vous-même (...)

Depuis longtemps on associe socialisme et URSS. Nos voisins du sud ne sont pas étrangers à cet état de fait. Pourtant, rien n'est plus erroné. Le vrai socialisme porte aujourd'hui un autre nom, justement parce que le mot fait peur aux habitants des pays capitalistes: il s'agit de la social-démocratie, mot que l'on a d'ailleurs attribué à tort, on s'en est aperçu, au gouvernement péquiste.

Quant au gouvernement soviétique, même s'il se dit socialiste (dans la seconde phase du socialisme, précise-t-il), il pratique un régime totalitaire aussi subtilement que la FBI et la GRC d'ici contrôlent certaines réactions sociales. Ce dont vous traitez, ce que vous craignez, n'est pas ce que vous croyez. Le socialisme, c'est la Suède, c'est la France. Vous avez fui le pays français à cause du mot qui fait si peur. Regardez un peu au-delà de l'Atlantique: la France a-t-elle quelque chose en commun avec l'URSS? La société suédoise n'est-elle pas l'une des plus évoluées?

Je ne prétends pas être socialiste, et j'ai perdu l'illusion péquiste. Mais je suis nationaliste, et vous citoyenne du monde. Vous devriez comprendre mieux que moi le vrai visage des doctrines socio-politico-économiques. C'est une erreur très répandue que d'associer URSS et socialisme. mais il faudra bien que l'opinion populaire corrige la valeur qu'elle donne au mot, car le socialisme se révèle être, à long terme peut-être, la destinée des pays libres, et les extrémismes oriental et occidental, le réel «cancer du monde».

Fabien CÔTÉ
Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

TRIBUNE LIBRE

Le départ de Texaco

Le 4 octobre dernier, la direction de la raffinerie Texaco de Montréal annonçait sa décision (décision irrévocable) de fermer le 4 février 1983 ses installations de raffinage au Québec, sous prétexte que ces dernières ne sont plus rentables. Cette fermeture entrainera la mise à pied de quelques 350 employés. Texaco doit maintenant continuer à desservir la clientèle québécoise qui lui reste. De quelle façon? Mais tout simplement en s'approvisionnant pour la majorité de ses produits, de notre chère province voisine, l'Ontario, plutôt que de le faire ici par l'entremise d'une autre raffinerie.

Ce n'est pas tout. Il y a quelque temps, la CTCUM renouvelait un contrat de carburant diesel avec ladite compagnie. Un tel contrat devrait pourtant être accordé à une entreprise continuant d'oeuvrer ici au Québec car, on le sait, pour celles-ci la situation n'est pas rose non plus.

En temps de crise, le gouvernement ne pourrait-il pas apporter des changements à certaines de ses lois pour favoriser des entreprises qui font travailler des Québécois? En effet, si le gouvernement n'agit pas vite pour contrer de telles situations, ce sont des milliers d'autres travailleurs québécois de l'industrie pétrolière qui risquent de perdre leur emploi. J'espère que le public, quant à lui, comprendra et saura à l'avenir où faire le plein...

André NORBERT
Montréal

La carotte et le bâton

M. André Pepin,
journaliste
Monsieur,

Les gens que je rencontre me demandent quelle sorte de bâton j'emploie pour instaurer une bonne discipline, et vous me mettez dans un drôle de petrin en me faisant dire que je préconise la discipline du bâton. (La Presse, 28 déc. 1982.) Peut-être que vous n'aviez pas de mauvaises intentions et vous êtes-vous mépris sur le sens de mes paroles.

Je regrette que vous n'ayez retenu que le bâton lorsque j'ai parlé d'employer la carotte et le bâton. Dois-je vous expliquer que dans la technique de la carotte et du bâton il n'y a ni carotte ni bâton. Cette phrase consiste à rappeler comment faire avancer un âne et signifie récompenser le bien et punir le mal.

Pour être logique avec vous-même vous auriez dû aussi écrire que je préconisais le régime aux carottes pour aider à instaurer une bonne discipline. De plus il était difficile aux gens d'Huberdeau de clamer pour ou contre mes propos vu que dans mon bureau il n'y avait que vous, votre photographe et moi.

J'inclinerais à croire que c'est une vengeance mesquine exercée à mon endroit devant mon refus d'endosser votre suggestion à l'effet qu'il pourrait être dangereux pour les personnes âgées d'avoir une résidence située tout près de l'Accueil Vert Pré.

Guy Rondeau, m.d.
Huberdeau

P.Q., Qué., P. Qué., QC...

Depuis quelque temps, je m'efforce de trouver la bonne abréviation ou une façon abrégée d'écrire «Province de Québec» quand je veux imprimer des en-têtes de lettre ou tout simplement envoyer du courrier par la poste.

C'est fantastique toutes les réponses que l'on peut obtenir des différents départements de notre gouvernement provincial et j'apprécierais grandement que l'autorité me donne la réponse.

Est-ce: P.Q., Que., QC, Qc, (QC), P. Qué., Qc., (Qué.), (Québec), etc...

Lorsque l'autorité aura décidé, il serait peut être bon de la propager afin que nous utilisions tous la même expression raccourcie.

Claude-U. BUSSIÈRES
St-Bruno

Le prêt-bourse de l'austérité

Voilà un mois, j'ai enfin reçu la réponse à ma demande de prêts-bourses: c'est non, car je tombe sous le couperet de l'article 8 qui ne permet qu'un changement d'orientation et un abandon en 4 ans d'études collégiales. Visiblement, l'esprit de cet article a pour but d'empêcher les profiteurs ou les éternels étudiants de vivre à même les goussets du ministère de l'Éducation. Fort bien.

Mais ce n'est justement pas mon cas.

J'ai 27 ans, marié, deux enfants. Après plusieurs années à l'emploi d'une usine, j'ai été mis à pied à l'hiver 81. Constatant que les jobs étaient rares, j'ai décidé, avec l'appui de mon épouse qui travaille, de retourner aux études pendant 2 ans à temps plein en électrotechnique cette fois, puisque c'est là le métier de l'avenir. Évidemment, il a fallu se serrer la ceinture et compter, pour boucler notre budget, s'endetter par le biais des prêts-bourses.

En septembre 81, je retrouvais le cégep où, 10 ans auparavant, j'avais passé une partie de mon adolescence... et abandonné à 2 reprises mes cours sans jamais avoir demandé de prêts-bourses. Donc, l'an dernier, je remplis pour la première fois les papiers d'admissibilité aux prêts-bourses. L'attente fut longue mais couronnée de succès!

Cette année, je refais une demande sans me douter un seul instant que l'article 8 s'appliquerait cette fois. J'ai eu beau téléphoner à Québec ainsi qu'au protecteur du citoyen: la loi est ainsi faite, m'a t-on répondu, elle est injuste dans votre cas mais seul le législateur peut changer la loi. Et pourquoi ai-je eu un prêt-bourse l'an dernier alors? Selon eux, j'ai été chanceux puisque j'aurais bénéficié d'une interprétation qui accorde systématiquement une première demande. Ouf! (...)

C'est bien beau pour les gouvernements (je les laisse se renvoyer la balle) d'inciter les chômeurs à se recycler et à faire face aux défis de demain, mais il faudrait qu'eux-mêmes s'adaptent à cette réalité-là. (...).

Enfin, il est aberrant que le service de prêts-bourses n'envoie pas un avis de refus ou d'accord personnellement par la poste et nous laisse sur le qui-vive pendant 4 mois, comme dans mon cas.

Pierre AUDETTE
Montréal

Des chalets à conserver

À l'automne 1981, le ministère de la Chasse et de la Pêche recevait au-delà de 80,000 demandes de personnes désireuses de louer des chalets pour la pêche dans nos parcs provinciaux entre la fin de mai 1982 et la fête du Travail 1982. Comme tous les ans, seulement 6,000 groupes furent choisis par tirage au sort.

Au Québec, dans nos parcs provinciaux, il y a environ 250 chalets qui se louent de 50$ à 140$ par jour (environ 16$ par jour par personne). La plupart de ces chalets ont été expropriés de propriétaires de clubs privés et sont tous très propres, spacieux et confortables.

En juillet 1982, nous avons eu la chance de séjourner dans le parc du Mont-Tremblant, barrière St-Côme, (l'ancien parc Joliette) au lac Cabot et, à ma grande stupéfaction, j'ai appris que plusieurs chalets furent démolis parce que, semble-t-il, la direction du parc trouvait le coût excessif. Il appert que la direction veut prendre les moyens pour faire de ce parc un lieu de camping et de pêche à la journée seulement.

Si le gouvernement trouve ces chalets trop difficiles à opérer ou à entretenir, il devrait les louer tels quels, sans services, à la saison ou au mois à des particuliers ou à une Z.E.C. Mais, je vous en supplie, ne les détruisez pas! J'ai même vu un magnifique chalet qui se louait 60$ par jour en 1981, mais condamné en 1982 parce qu'on n'avait pas les moyens de réparer la fosse septique!

Puisque ces chalets sont accessibles à tous, il ne faut pas les détruire; ils font partie de notre patrimoine. Même si des fonctionnaires préfèrent le camping, il faut prendre en considération que seulement une petite minorité est équipée pour le camping, tandis que tous, incluant les handicapés, les gens âgés, peuvent se permettre une petite vacance confortable à 16$ par jour. Il faut aussi songer que notre climat et nos moustiques rendent le camping difficile; d'ailleurs, le 1er juillet 1982, il faisait à peu près la même température au lac Cabot qu'à Montréal le 4 décembre 1982 (selon mon agenda)...

Il faut inciter le ministère, nos Z.E.C. et nos pourvoyeurs privés qui offrent des séjours à coûts raisonnables, à attirer chez eux le plus de monde possible. Il faut favoriser la construction d'emplacements additionnels et non les démolir.

Jean-Louis GOUIN
Pierrefonds

AUTRES LETTRES DANS LE CAHIER i

SPEC R.E. Dumoulin TV INC.
déjà l'inventaire annuel
VENTE PRIX DE PARESSE!
25"
ZENITH
• télécommandés
• câblocompatibles
• 112 canaux
GARANTIE 3 ANS
CHEZ ZENITH
SS2335
SY1323W
«LA QUALITÉ DOIT Y ÊTRE POUR QUE LE NOM SOIT APPOSÉ»
14"
MÉTROPOLITAIN
MÉTRO ST-HUBERT MISTRAL JARRY SUD
CLAVIER ORDINATEUR VIC-20 $339
NOUS SOMMES TOUT PRÈS à 2 rues de Metropolitain à 2 pas du métro Jarry
783, MISTRAL coin 8250 St-Hubert
388-4777 ou 388-4636

SÉCURITÉ ET CONFORT
SIÈGE DE BAIN REMBOURRÉ
siège de transport rembourré pour la baignoire.
ACTION
BARRES DE BAIN
douche téléphone, bain tourbillon, rampe de sécurité, transfert pour le bain.
VENTE - LOCATION - RÉPARATION
ÉQUIPEMENT MÉDICAL
849-2407
Heures d'affaires: lun. au ven. de 9:00 à 17h30 sam. de 9h00 à 15h00
4338 ST-DENIS MTL
Régent St-Pierre
C. MARTIN JR

SURPLUS D'INVENTAIRE
MATELAS ET SOMMIERS
DANS TOUS LES FORMATS
simple 30", 36" et 39"
double 48" ou 54"
QUEEN
KING
NOUS DEVONS RÉDUIRE NOS INVENTAIRES
ENSEMBLES À TRÈS BAS PRIX
SIMPLE 75 cm, 90 cm, 97 cm 30", 36" ou 39" 149.95$ 2 mcx
DOUBLE 120 cm, 135 cm 48" ou 54" 189.95$ 2 mcx
QUEEN 150 x 200 60 x 80 339.95$ 2 mcx
KING 196 x 200 539.95$ 3 mcx
Matelas seul aussi disponible
OUEST 364-1011 422, rue Dollard (coin Newman) LaSalle
EST 322-3981 9412, boul. Viau, Montréal
Voyez le conseiller expert DORMEX avant d'acheter
NORD 322-8654 4302 est, boul. Henri-Bourassa coin Pie-IX, Montréal
PLAN MISE DE CÔTÉ SANS FRAIS
LIVRAISON GRATUITE (Montréal et banlieue)

EN RENCONTRANT LÉVESQUE DEMAIN

Les centrales veulent des concessions pour la CEQ

■ QUEBEC — Le comité de liaison du Front commun qui regroupe quelque 60 représentants syndicaux directement impliqués dans la négociation des secteurs public et parapublic a décidé d'entreprendre une dernière démarche auprès du premier ministre Lévesque demain afin de convaincre le gouvernement de faire quelques concessions en faveur de la CEQ.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Tel est en substance le message qu'ont laissé filtrer les trois présidents des centrales syndicales lors d'une conférence de presse qui a suivi la réunion quelque peu désordonnée de leur instance intersyndicale.

Lors de leur renconcontre avec les médias, les présidents de la CSN et de la FTQ, MM. Corriveau et Laberge, avaient laissé volontairement la parole à leur homologue de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, et se sont éclipsés en douce avant la fin de la période de questions, prétextant quelques réunions urgentes.

Inhabituellement, la réunion de leur comité de liaison s'est fractionnée en trois groupes séparés selon les allégeances syndicales et la CSN a été la dernière à se joindre aux deux autres centrales lors d'une session plénière.

« Du côté gouvernemental, rien n'a changé puisque la loi 105 et les décrets sont toujours maintenus. De notre côté, nous maintenons notre détermination de recourir à la grève dès le 26 janvier », a signalé le président de la CEQ en indiquant que le front commun n'avait pas atteint ses objectifs. Ses proches signalent que les propositions du gouvernement se concentrent trop sur la création d'emplois dans le privé au détriment du maintien de l'emploi dans le secteur public, particulièrement dans le secteur de l'Education où les décrets auront pour conséquence de mettre en disponibilité au-delà de 8,000 enseignants cette année.

Selon M. Charbonneau, le premier ministre et les ministres Parizeau et Bérubé auraient demandé un délai d'une ou deux journées pour réévaluer certains aspects de leur demande. Ils obtiendraient une réponse définitive demain.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, n'a pas caché que lors de la réunion de lundi avec le premier ministre Lévesque, le débat avait surtout porté sur la protection des emplois dans le secteur de l'Education. Le président de la CSN, M. Donatien Corriveau, devait indiquer qu'au moins 8,000 enseignants de cégeps affiliés à sa centrale étaient directement touchés par la loi 105.

Un peu plus tard, M. Charbonneau a soutenu que le gouvernement n'avait fait aucune proposition concrète à la partie syndicale. Selon lui, les représentants du gouvernement se seraient surtout livrés à une analyse de la situation de l'emploi et des finances publiques et auraient abordé certains projets qu'ils comptent mettre de l'avant au cours de l'année.

Mais selon diverses sources informelles, le gouvernement aurait proposé d'annuler les coupures de salaire imposées aux travailleurs à temps partiel et d'injecter une somme d'environ $200 millions dans la création d'emplois au cours de l'année.

Tout laisse croire que la fermeté du front commun des 210,000 employés du secteur public ne tient plus que par quelques fils très fragiles que le gouvernement tentera d'exploiter à son avantage.

Le syndicat des fonctionnaires ne renonce pas à la grève générale

de notre bureau de Québec

■ QUEBEC — Malgré une rencontre avec le premier ministre Lévesque et les ministres Bérubé et Leblanc-Bantey, l'exécutif du Syndicat des fonctionnaires provinciaux songe toujours à demander à ses membres de lui donner un mandat de grève générale. A cette fin, des assemblées se tiendront à travers la province du 25 au 28 janvier prochain.

Le président du syndicat, M. Jean-Louis Harguindeguy, a indiqué aux journalistes que les représentants du gouvernement n'avaient pas répondu à leurs attentes sur la question salariale. En effet, le syndicat s'oppose toujours aussi fermement au fait que la moitié des fonctionnaires ait à subir des coupures de traitement au cours des trois premiers mois de l'année. De même, il voudrait éliminer les disparités salariales entre les hommes et les femmes pour la même catégorie d'emploi (notamment en ce qui concerne les bibliotechniciennes) et assurer un certain nombre d'heures minima aux employés à temps partiel.

Le gouvernement n'aurait offert que la protection salariale aux employés occasionnels qui étaient sans emploi entre juillet et décembre dernier et qui seront embauchés d'ici avril prochain.

M. Harguindeguy a affirmé que le gouvernement n'entend nullement réviser la loi 105 et les décrets qui l'accompagnent mais qu'il se serait engagé à créer un comité paritaire qui aurait comme mandat de prévoir un certain enrichissement des salaires pour l'année 1985. Le président du SFPQ n'a obtenu aucune garantie à l'effet qu'une nouvelle rencontre aurait lieu avec le gouvernement à la suite de la réunion de demain avec le Front commun.

Si les 40,000 fonctionnaires donnent à leur exécutif un mandat de grève générale, il est possible que les débrayages débutent au début du mois de février.

APRÈS UNE DERNIÈRE RENCONTRE AVEC DES HOMMES D'AFFAIRES JAPONAIS

Retour de Trudeau au pays

■ TOKYO (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau a quitté le Japon hier pour rentrer au Canada après avoir assuré ses interlocuteurs japonais que le Canada pouvait leur fournir des quantités illimitées de matières premières.

En retour, M. Trudeau a invité les Japonais à investir davantage au Canada et d'y acheter plus de produits manufacturés créateurs d'emplois, les deux pays s'étant engagés mutuellement à se préoccuper des problèmes à court terme et des intérêts à long terme de l'autre.

Avant de monter à bord du Boeing 707 des Forces armées candiennes qui devait le ramener à Ottawa, le premier ministre canadien a couronné sa tournée asiatique de 18 jours par une rencontre avec l'ex-premier ministre nippon Zenko Suzuki et avec des hommes d'affaires japonais qui ont des intérêts au Canada.

M. Trudeau a consacré autant de temps au tourisme qu'aux questions sérieuses au cours de sa dernière halte au Japon — le second plus important partenaire commercial du Canada. En effet, il est parvenu à insérer dans son programme un séjour de 24 heures dans la région du volcan Fuji en plus de deux rencontres avec le premier ministre nippon Yasuhiro Naksone et un discours devant 600 convives à un banquet organisé conjointement par la Chambre de commerce canadienne au Japon et la Société canado-japonaise.

Fournisseur fiable

Le Canada « est probablement la source la plus fiable de la planète en richesses naturelles non exploitées », a dit M. Trudeau à ses interlocuteurs, ajoutant qu'il n'entrevoit pas le jour où le Canada ne pourra satisfaire aux besoins du Japon en charbon, en bois, en minéraux, en céréales et en d'autres ressources.

Mais, en retour, il a invité les Japonais à investir davantage au Canada pour contribuer à traiter les richesses naturelles canadiennes sur place avant qu'elles ne soient exportées, et d'acheter plus de produits manufacturés au Canada.

Les négociations globales étaient l'un des sujets préférés abordés par les journalistes de la plupart des sept pays où M. Trudeau s'est rendu au cours de ce périple de 18 jours dans le Sud-Est asiatique.

Le tiers-monde

En autant que le premier ministre canadien est concerné, les négociations globales sont mortes à l'heure actuelle et certains pays radicaux en sont responsables, a-t-il confié.

M. Trudeau a accusé certains membres radicaux de la coalition des pays en voie de développement, connue sous l'appellation de Groupe des 77, d'avoir saboté des négociatons en profondeur sur la réforme des relations économiques internationales et des institutions avant même que les pourparlers n'aient eu la chance de démarrer.

Ces pays du Tiers monde ont rejeté les règle de base pour les négociations proposées lors du sommet de Versailles, l'été dernier « parce qu'ils réclamaient pleine satisfaction même avant le début des négociations », a affirmé le premier ministre canadien.

AUTODAFÉ D'UN DRAPEAU DU QUÉBEC

Harguindeguy s'excuse

■ (PC) — Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, a présenté des excuses formelles, à la suite de l'autodafé d'un drapeau québécois lors d'une manifestation antigouvernementale à Québec, le 15 décembre.

Dans une lettre adressée au président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Gilles Rhéaume, en date du 10 janvier, lettre dont la Presse Canadienne a obtenu copie, M. Harguindeguy a expliqué que l'autodafé du drapeau n'avait pas été un geste concerté :

« Nous n'avons pu empêcher un des manifestants, qui pouvait être membre de notre syndicat tout comme d'un autre syndicat participant (à la manifestation), de jeter dans le feu le drapeau du Québec, n'ayant pu intervenir que pour empêcher que le drapeau du Canada subisse le même sort », a-t-il affirmé.

Provocation

M. Harguindeguy a ajouté que l'incident résultait d'une provocation :

« ... une fenêtre du deuxième étage du Parlement s'est entrouverte pour laisser sortir le drapeau du Québec, lequel a été brandi pendant plusieurs minutes par une personne de l'intérieur que nous n'avons pu identifier. Puis la personne a laissé choir le drapeau du Québec, celui-ci a été saisi par un manifestant avec les résultats que vous connaissez ».

La manifestation du 15 décembre devant l'Assemblée nationale avait pour but de protester contre la Loi 105. La SSJBM et le Mouvement national des Québécois, présidés par M. Rhéaume, avaient exigé des excuses dans une lettre ouverte parue quelques jours plus tard.

Dans cette lettre, M. Rhéaume avait déploré le caractère « odieux et révoltant » de l'autodafé devant le Parlement qui l'a adopté, et ce particulièrement au moment « où l'on se prépare à commémorer dignement et fièrement le 35e anniversaire de l'adoption de notre drapeau », le 21 janvier.

DÉBORDÉS PAR L'AVALANCHE DES NOUVELLES DEMANDES

Les agents d'aide sociale réclament des renforts

■ Sous l'avalanche des nouvelles demandes d'aide sociale et le régime de compressions budgétaires réduisant leurs effectifs, les 835 agents d'aide sociale du Québec sont littéralement débordés. Avec une moyenne de 436 dossiers à traiter chaque mois, ils en appellent au gouvernement pour que le règne du bon sens arrive, et aux bénéficiaires pour qu'ils s'arment de patience... leur premier chèque pouvant mettre jusqu'à six semaines à leur parvenir.

HUGUETTE ROBERGE

Simultanément à Québec et à Montréal hier, MM. Jean-Louis Harguindeguy et Georges Nadeau, respectivement président et vice-président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, ont brossé un tableau plutôt sombre des conditions de travail dans laquelle se débattent les 835 agents d'aide sociale répartis dans 130 bureaux locaux à travers la province (excluant la Ville de Montréal). Ils ont d'abord nié que les moyens de pressions exercés par les membres du Syndicat aient pu empirer cette situation déjà impossible.

« Les moyens de pression envisagés n'affectent que l'administration gouvernementale (dépôts de griefs, etc). Du reste, les agents d'aide sociale sont tellement écrasés de besogne qu'ils n'ont pas le temps d'en faire, des moyens de pression! »

L'augmentation de la clientèle

Seulement en décembre dernier, 10,067 nouvelles demandes d'aide sociale ont été reçues, ce qui augmentait de près de 3 p. cent la charge de travail des agents affectés à l'évaluation de ces demandes et au suivi des bénéficiaires.

Les dernières statistiques révèlent que le nombre de ménages bénéficiaires est passé de 309,390 en décembre 1981 à 355,022 en décembre 1982. Le nombre total des assistés sociaux (en comptant les membres des familles) aurait maintenant franchi le demi-million au Québec.

Or, au cours de la dernière année, le nombre des agents d'aide sociale n'a pas augmenté. Tout au plus ces effectifs ont-ils été épargnés des réductions imposées ailleurs dans l'ensemble de la fonction publique. Par contre, selon MM. Harguindeguy et Nadeau, « au cours de la même période, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu a augmenté de façon plus que sensible, soit de 46.4 p. cent, les effectifs affectés à l'administration de l'aide sociale », alors que le total des prestations versées aux bénéficiaires passaient de $109.2 millions par mois à 140.6 millions.

Attente prolongée

L'aide sociale étant généralement le dernier recours, les employés du réseau de l'aide sociale se disent parfaitement conscients de l'urgence de chacune des demandes présentées et se défendent bien de mettre dans le traitement de ces demandes la moindre mauvaise volonté. Il reste que les délais, depuis la demande jusqu'à l'arrivée du premier chèque d'aide sociale, s'allongent sans cesse, pouvant attendre jusqu'à six semaines.

Et comme la situation ne promet pas de s'améliorer au cours des prochains mois, le Syndicats des fonctionnaires provinciaux du Québec exige que le gouvernement y apporte des correctifs dans les plus brefs délais. Leurs propositions :

■ augmenter les effectifs dans les bureaux d'aide sociale, de manière à permettre à ces derniers non seulement d'évaluer les demandes, mais également d'assurer aux bénéficiaires des services d'information, d'orientation, d'aide dans la recherche d'emploi, de suivi, de relance, dont ils ont besoin ;

■ remplacer, pour les mêmes raisons, les employés absents pour maladie, vacances ou autres motifs ;

■ cesser d'alourdir les tâches déjà accablantes des agents d'aide sociale en leur imposant des contrôles, par exemple, ou le recouvrement de trop-perçus, ou encore la récupération de prestations versées sous forme conditionnelle ou alors que le client n'y avait pas droit.

Injonction réclamée pour évincer son mari du logis

Mesure d'exception qui était réservée, il y a quelques années, à des cas bien définis, l'ordonnance d'injonction est graduellement devenue un « outil » presque quotidien, pour les avocats, et ce n'est plus à l'unité, mais parfois même à la demi-douzaine que, certains jours, les juges de la Cour supérieure affectés à l'expédition des affaires courantes doivent étudier les requêtes déposées devant eux.

LÉOPOLD LIZOTTE

Et c'est ainsi qu'on en est venu à en réclamer pour ouvrir ou fermer l'eau, dans un immeuble, rétablir le courant ou forcer la livraison de carburant.

La plus inusitée de ces demandes semble toutefois avoir été faite hier, en fin d'après-midi, alors qu'une ménagère du nord de la ville a déposé au greffe une telle demande d'injonction pour forcer son mari à quitter le domicile familial immédiatement et à ne pas y remettre les pieds avant que la cour n'ait décidé d'une procédure en séparation de corps que l'épouse veut intenter dès aujourd'hui.

C'est d'ailleurs en invoquant la réaction violente possible de son mari que la jeune mère de trois enfants, qui ne dispose d'aucun autre endroit où aller demeurer, a demandé de faire évincer l'homme qui lui aurait donné beaucoup de fil à retordre, au cours derniers mois.

Ivrogne invétéré, selon ses dires, il entrerait si ivre chaque soir que, en maintes occasions, il lui est impossible de se présenter à son travail le lendemain. Sous l'effet de l'alcool, il serait à la fois vulgaire, obscène et violent. Il y a quelques jours, couteau en main, il aurait menacé de la décapiter devant les trois enfants terrifiés. Il ne lui laisserait de répit qu'au moment de s'endormir dans son ébriété.

Elle soutient lui avoir parlé à quelques reprises de procédures en séparation, mais que chaque fois, la discussion se serait soldée par de nouvelles menaces. La requérante craint donc le pire lorsqu'il se retrouvera devant le fait accompli : soit la demande de séparation qu'elle veut déposer incessamment.

N'ayant, elle, aucun endroit où demeurer en dehors de son domicile actuel, alors que son mari a beaucoup de parenté dans la métropole, souligne-t-elle, elle demande à la cour un ordre formel pour l'écarter du domicile conjugal et même pour lui interdire de s'y présenter ou de communiquer avec sa famille.

En fin de journée, on ignorait quel sort le tribunal allait réserver à cette requête, mais il semble évident qu'un accueil favorable pourrait faire boule de neige, chez les femmes qui, un jour ou l'autre, se trouveraient placées dans cette angoissante situation.

Pêche sur glace
Rubrique 615 — page 14

Explosion à Queen's Park

TORONTO (PC) — L'explosion d'une chaudière, hier matin, a provoqué l'évacuation de tous les fonctionnaires du bâtiment Whitney, à Toronto. Personne n'a été blessé.

Le bâtiment Whitney est situé tout près de l'édifice de la Législature, dont il est d'ailleurs relié par voie souterraine.

Une heure après l'évacuation, les fonctionnaires sont revenus à leur travail, mais ils ont été renvoyés à la maison pour le reste de la journée, parce qu'il n'y avait plus de chauffage.

On ignore la cause de l'explosion.

CENTRES GO
GOODYEAR
LES SPÉCIALISTES DES PNEUS D'HIVER.

HÂTEZ-VOUS, 3 DERNIERS JOURS.

LIQUIDATION DE 10 JOURS DE PNEUS D'HIVER!

DIMENSIONS POUR LA PLUPART DES VOITURES NORD-AMÉRICAINES ET IMPORTÉES.

F-32

LE RADIAL À GLACE
Conçu tout spécialement pour rouler sur la glace et sur la neige durcie.
Depuis seulement 63.86

VIVA XG

RADIAL "VIVA XG"
Un radial ceinturé de fibre de verre fiable et de prix avantageux.
Depuis seulement 46.85

SUBURBANITE POLYGLAS

SUBURBANITE POLYGLAS
Un pneu d'hiver non-radial de première qualité qui a du mordant dans la neige et qui roule en douceur sur la chaussée déblayée.
Depuis seulement 52.25

SUBURBANITE XG 78

SUBURBANITE XG 78
Ce pneu d'hiver non-radial de prix économique offre traction impeccable dans la neige et dans la boue.
Depuis seulement 38.79

LA VENTE PREND FIN SAMEDI LE 22 JANVIER 1983 À 17 HEURES.

CENTRES GO GOODYEAR

Vente en vigueur dans les Centres Go Goodyear suivants.

Consultez le directeur pour d'autres aubaines de pneus !
Soyez prudent — Téléphonez pour prendre rendez-vous

* MONTRÉAL, 5750, ch. Côte-de-Liesse, 731-6471
MONTRÉAL, 2615 est, rue Ontario, 527-8364
CENTRE-VILLE, MONTRÉAL, 11 est, boul. de Maisonneuve, 849-8031
9170 est, rue Sherbrooke, 352-2662
LAVAL (CHOMEDEY), 1250, boul. Labelle, 688-3575
* ST-LAURENT, 1340, Montée-de-Liesse, 334-9312
LASALLE, 1870, av. Dollard, 363-0633
DOLLARD-DES-ORMEAUX, 4910, chemin des Sources, 684-9532
DOLLARD-DES-ORMEAUX, 3614, boul. Saint-Jean, 620-2341
SAINT-LÉONARD, 9255, boul. Lacordaire, 325-3280
MONTRÉAL, 5135, rue Papineau, 527-9854
VERDUN, 4000, av. Verdun, 761-4568
AHUNTSIC, 10220, boul. Saint-Laurent, 381-2591
LAVAL (PONT-VIAU), 366, boul. des Laurentides, 667-0210
CHÂTEAUGUAY, 104, rue d'Anjou, 691-3160
SAINT-MICHEL, 3845 est, rue Jean-Talon, 729-4394
LONGUEUIL, 85, boul. Sainte-Foy, 679-5250
* VILLE D'ANJOU, 8301, boul. Métropolitain, 354-7444
MONTRÉAL-NORD, Centre du Pneu Fleury, 3950 est, Fleury, 328-2835
* Lundi à vendredi 7h30 a.m. à 5h30 p.m. Samedi: Fermé.
** Samedi: 8h a.m. à 12h.

TOUS LES MAGASINS: Lundi à vendredi: 7h30 a.m. à 6h p.m. Samedi 8h a.m. à 5h p.m.
ON S'ATTEND TOUJOURS À PLUS • COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 25-15
10:30
LES QUILLES
Tournoi «Champion» de petites quilles. Daniel Champagne et Sergio Azzola vs Pierre Giguère et Mario Gagnon. En reprise: jeudi 20h30 et vendredi 18h30.

TVCQ 24
18:00
TOUTE LA RICHESSE DES HOMMES
Ce document illustre les dangers que court le patrimoine culturel de l'humanité et propose des moyens de le sauver de la destruction.

Lyne Rouillé et ses invités nous parlent du contenu des magazines Filles d'aujourdhui, Beauté-Mag, Vivre et Collection Amour. «Parlons Magazines», à 20h30 au canal TVJQ 26-20.

TVSQ 25-15
TÉLÉ DES SPORTS

08:00 LES COURSES À BLUE BONNETS — Présentation des courses du dimanche.
08:30 LA BONNE HABITUDE
09:00 TÉLÉ-BILLARD 83 — Tournoi «Billard Canada» au jeu de huit. Ouvert à tous les amateurs. Les qualifications se tiennent à Montréal et Québec à tous les samedis.
10:00 JOGGING AGROPUR
10:30 LES QUILLES — Voir encadré.
11:30 LE DERNIER DROIT
12:00 BASKET COLLÉGIAL — Matchs réguliers de la Ligue collégiale AAA. Cette semaine: basketball féminin. Les Cheetahs de Vanier vs les Islanders de John Abbott.
13:30 RAQUETTE ET RANDONNÉE — Série d'émissions d'information sur la pratique de la raquette. Conseils présentés par la Fédération québécoise de raquette.
14:00 CYCLISME — Compétitions de cyclisme sur piste organisées par la RIO.
16:00 MODÈLES RÉDUITS — Cette semaine: autos plastiques non fonctionnelles. Comment choisir les modèles et les matériaux de construction qui répondent le mieux aux aspirations.
17:00 LA BONNE HABITUDE
17:30 LES COURSES À BLUE BONNETS — Présentation des courses du lundi.
18:00 LE MONDE DES COURSES — Ligne ouverte, en direct de Blue Bonnets, animée par Robert Arel.
18:30 TÉLÉ-BILLARD 83
19:30 RAQUETTE ET RANDONNÉE — Voir 13h30.
20:00 HOCKEY COLLÉGIAL
23:00 JOGGING AGROPUR
23:30 LES COURSES À BLUE BONNETS
00:00 LES QUILLES — Tournoi «Champion» de petites quilles par équipes.
01:00 CYCLISME — Compétitions de cyclisme sur piste organisées par la RIO.
03:00 BASKET COLLÉGIAL — Matchs réguliers de la Ligue collégiale AAA. Cette semaine: basketball féminin, les Cheethas de Vanier vs les Islanders de John Abbott.
04:30 VOLLEYBALL — Hochelaga vs Mtl Intr/Concordia vs Rive sud/Iberville vs Soulanges.
06:00 PATINAGE ARTISTIQUE — Championnat provincial. Finale préparatoire aux Championnats de l'est du Canada.

TVJQ 26-20
TÉLÉ DES JEUNES

07:30 LES OURSONS — Reprise 19h30.
07:45 PILIS
08:00 MINIFÉE — «Le gros chien et la petite fille».
08:30 MIREILLE ET ET ARSÈNE LAPIN
09:00 LE COSMOTEC — Le commodore Balthazar exliquera à Meurise la force de l'eau.
09:30 SCIENCE ATOUT
10:00 AM STRAM GRAM — Reprise 15h30. Fabrication d'un collier en macaroni.
10:30 MINIFÉE — «La colère de Minifée».
11:00 GLOBULE ET ROBINET — Voir encadré.
11:30 RADIO-VIDÉO — Tom Petty and the Heartbreakers, Doug and The Slugs, Debby Harry, The Who, et Kiss.
12:00 MAG 26
12:15 BIBLIN — Reprise 17h15. Biblin vient d'entendre la parabole du bon Samaritain.
12:30 COUREURS DES BOIS — «L'aigle».
13:00 MLLE CLÉ DE SOL
14:00 LES ENFANTS AU THÉÂTRE
14:30 HISTOIRE D'ANTOINE — «Qui pleure».
15:00 MUSTI
15:15 FAIS DODO
16:00 MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN
16:30 MINIFÉE — «Les adieux de Minifée».
17:00 MAG 26
17:30 SCIENCE ATOUT
18:00 JEUX DE MOTS
18:30 GOOD STUFF — Brothers and Sisters.
20:00 AVANT-PREMIÈRE/CINÉMA — Répertoire
20:30 CONFERENCE DE RAY VINCENT — «Votre force intérieure.»
21:45 BANDE-ANNONCE DE TVFQ 99
22:00 PARLONS MAGAZINES — Voir encadré.
22:30 LES CONCOURS DE MUSIQUE — Ensemble de flûte a bec de Châteauguay.
23:00 L'HOMME FACE À L'UNIVERS — La fréquence de la foi dans la vie de tous les jours, une évolution quotidienne par le travail et le monde scientifique à la découverte de la spiritualité.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

TVCQ 24
19:00
RENCONTRES UNIVERSITAIRES
Rencontre avec M. Alain Touraine, invité du département de Sociologie de l'Université de Montréal.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

TVJQ 20
11:00
GLOBULE ET ROBINET
Robinet, musicien à ses heures, tente d'exliquer par des pièces musicales différentes le rythme à son amie Globule.

Ces emissions sont presentees aux abonnes des systemes de cablodistribution faisant partie du Reseau Inter-Vision

Cablevision nationale	270-6161
Télécâble Videotron	656-2111
Télécâble de la Rive Sud	833-1920
Câblovision Haut Richelieu	346-1127
Transvision Rive Sud	655-6300
Télécâble des Mille Iles	471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnes qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnes qui reçoivent 30 canaux ou plus. **A QUÉBEC:** «Sports et Loisirs» est diffuse au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

FINALEMENT sur des vêtements en peau d'agneau d'excellente qualité

JUSQU'À 50% DE RÉDUCTION SUR LE PRIX DE DÉTAIL

EXCLUSIVEMENT À LA FACTORERIE DE PEAU DE MOUTON

Vêtements confectionnés avec des peaux d'agneau d'excellente qualité importées d'Europe

	Prix courant au détail	MAINTENANT À LA FACTORERIE DE PEAU DE MOUTON
Manteaux pleine longueur pour hommes et femmes	$650-$900	$350-$499
Paletots 3/4 pour hommes	$450-$650	$250-$350
Vestes pour dames	$350-$500	$150-$250
Blousons aviateurs	$250-$450	$150-$250

- Également chapeaux, mitaines et gilets. Retouches sur place, sans supplément. Tous nos vêtements bénéficient d'un an de garantie.
- Et sur tous nos prix il n'y a pas de taxe de vente

FACTORERIE DE PEAU DE MOUTON
1625, Chabanel ouest
chambre 410
Un feu de signalisation au nord du Métropolitain, à l'ouest de l'Acadie.
Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 heures. Samedi de 8 h à 15 heures.
Tél.: 381-9630

solde
après-inventaire chez Simpsons

À partir d'aujourd'hui aux 5 magasins Simpsons. Pour achat en personne seulement, jusqu'à épuisement du stock

Rabais 26% à 28%
Sous-vêtements d'hiver pour hommes

(5.98 à 18.25)

4.39 à 12.99

La sélection comprend caleçons longs et maillots-T, 90% laine Kroy / 10% nylon, 100% coton ou coton / polyester thermique ou ordinaire. Blanc. Blanc cassé en laine seulement. P, M, G, TG. Toutes les tailles ne sont pas offertes dans tous les magasins.

Rayon 251, accessoires pour hommes.

Rabais 25%
Blousons pour garçons

(21.75 à 37.50)

16.31 à 28.12

Pratiques blousons offerts en plusieurs modèles et coloris. P, M, G et tailles 7 à 16 dans le groupe. Toutes les couleurs ou tailles ne sont pas offertes dans tous les magasins.

Rayon 269, vêtements pour garçons.

Rabais 50%
Vêtements et accessoires de ski pour hommes ou dames

Vestes de ski, pantalons, ensembles, pulls, tuques, gants et chaussettes de marques réputées telles que: «Pedigree», «Botnick», «Topher», «Leatherwear», «Gordini», ainsi que la marque exclusive à Simpsons. Tailles pour hommes: P, M, G, TG; tailles pour dames: P, M, G et 8 à 16 dans le groupe. Coloris variés. Tous les modèles, coloris ou tailles ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Rayon 469, articles de sport.

À prix spécial!
Chandails pour dames

Prix Simpsons

$21

Première arrivée, première servie! Venez vite choisir votre chandail préféré. Polyester ou polyester mixte. Blanc, fuchsia, brun, bleu, rouge, noir ou multi-tons dans le groupe. P, M, G.

Rayon 302, Boutique «E3» pour juniors.

Rabais 30%
Pardessus et vêtements pour l'extérieur

($95 à $495)

66.50 à 346.50

Pour hommes

Vêtements pour l'extérieur: anoraks, manteaux en suède et manteaux courts dans le groupe. Tailles 38 à 44.
Pardessus - 100% laine ou laine mixte, en tons unis ou à motifs chevrons. Tailles 38 à 44.
Toutes les tailles ne sont pas offertes dans tous les modèles.

Rayon 260, vêtements pour hommes.

Rabais 40%
Complet 3 pces en velours côtelé pour hommes

(84.99)

49.99

Complet confortable et très pratique en velours de coton côtelé. Gris, brun ou beige. Tailles 38 à 46. Toutes les tailles ou coloris ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Rayon 260, vêtements pour hommes.

Rabais 39%
Anorak pleine longueur pour hommes

($165) **99.99**

Anorak de ton kaki, 65% polyester / 35% coton résistant à l'eau, doublure nylon et coussinage duvet / plume d'oiseaux aquatiques. P, M, G.

Rayon 260, vêtements pour hommes.

À prix spécial!
Pantalons «Pierre Cardin» pour hommes

Prix Simpsons **16.99**

Pantalons bengaline de coupe élégante, 55% polyester / 45% laine. Variété de tailles et de coloris dans le groupe.

Rayon 264, vêtements sport pour hommes.

Rabais
25% à 43%
Manteaux classiques pour dames

($100 à $355)

$75 à $200

Manteaux en laine ou laine mixte avec garnitures dont ceinture à nouer, poches fendues ou empiècements devant ou au dos. Modèles de coupe droite ou ample, à devant droit ou croisé. Noir, gris, marine, vin, vert loden ou chameau dans le groupe. Tailles moyennes 10 à 18; juniors 5 à 15; petites 8 à 16; demi-tailles 14½ à 24½ dans le groupe. Tous les modèles, tailles ou couleurs ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Rayons 301 / 614, manteaux pour dames.

Rabais
33⅓%
Jeans de marques réputées pour juniors

($36 à $44)

$24 à 29.33

Vous pourrez vous permettre l'achat de plus d'un jean, grâce à ce rabais impressionnant! Marques telles que «Pentimento», «Jordache» et «Daniel Hechter». Denim 100% coton. Tailles 5 à 15 dans le groupe. Toutes les tailles non offertes dans tous les magasins.

Rayon 302, Boutique «E3» pour juniors.

À prix spéciaux!
Solde de vêtements d'extérieur pour enfants

(Prix orig. 16.98 à $110)

7.99 à 54.99

Très grande variété comprenant nids d'ange, ens. 2 pces pour ski, gilets de ski, combinaisons, vestes et manteaux de ville. Tailles et modèles variés dans le groupe.

Rayons 335 / 336, vêtements pour enfants

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

solde inventaire chez Simpsons

Beaucoup d'autres rabais et aubaines vous attendent durant notre solde après-inventaire chez Simpsons!

Simpsons MD

solde
après-inventaire chez Simpsons

À partir d'aujourd'hui aux 5 magasins Simpsons (sauf indication contraire)
Pour achat en personne seulement, jusqu'à épuisement du stock.

Rabais
50%
Skis et équipement pour ski alpin

Sélection comprenant chaussures de ski alpin, fixations, bâtons et accessoires de marques réputées.

Rayon 469, articles de sport, centre-ville et Anjou seulement

Rabais *20% à 50%*
Sélection de meubles

Modèles de séries interrompues, fins de séries et modèles d'étalage en divers styles et finis. La plupart de genre unique. Meubles pour chambre à coucher et salle à dîner, ensembles de canapés et fauteuils et meubles d'appoint tel que: armoires à bibelots et étagères. Meubles en teck ou de style colonial, unités murales, centre de divertissement, meubles en rotin, ensembles-dînettes en bois au fini naturel, mobilier de chambre à coucher pour adolescents, et matelas et sommiers dans le groupe.

Rayon 401, meubles

Rabais
20% à 50%
Sélection de jouets

Rayon 470, jouets

Rabais
20% à 50%
Grande variété de tissus

Réalisez des tenues sensationnelles avec nos merveilleux tissus! Sélection comprenant imprimés et tons unis, en crêpe, laine, laine mixte, 100% polyester et polyester mixte.

Rayon 365, tissus

Quincaillerie

Rabais $100
— Chasse-neige 8 c.v. à deux phases avec chaînes et démarreur. Modèle 8-26.
(1,069.99) *vente* 969.99

Rabais $9
— Pelle «Multipel». Modèle incliné.
(38.99) *vente* 29.99

Rayon 690, quincaillerie

Articles ménagers

Rabais 50% — toutes les tringles en bois
Rabais 30% — tous les tapis de fourrure et peaux
Rabais 30% — variété de couvre-lits
À prix spéciaux — stores «Exlite Plus»
À prix spéciaux — Variété de tentures

Rayons 385 et 376, tentures et couvre-planchers.

Rabais 50%
Serviettes variées
vente 2.87 à 13.49 (5.75 à 26.98)

Faites provision de serviettes à ces bas prix de rabais! Sélection d'un modèle et de coloris variés de série interrompue. Toutes les dimensions non offertes dans tous les magasins.

Rayon 351, linge de maison

Rabais
30%
Tous les albums-photos en stock

Rayon 210, appareils-photo

Rabais 20%
Variété de cartouches de jeu

«Atari Pac Man»	(59.95)	47.95
«Atari Night Driver»	(39.95)	31.95
«Atari War Lords»	(44.95)	35.95
«Vic-20 Star Battle»	(55.00)	44.00
«Vic-20 Gorf»	(55.00)	44.00
«Haunted House» de «Mattel»	(44.95)	35.95
«Armor Battle» ou «Sub Hunt» de «Mattel»	(39.95)	34.95

Rayon 203, jeux vidéo

Rabais 20%
Tous les stylos de marques réputées.
Sélection de calendriers 1983
(2.75 à 3.49) *vente* 99¢ à 2.50

Rayon 202, papeterie

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons

Maintenant en plein essor jusqu'au samedi 5 février. Si vous n'avez pas un exemplaire, venez en chercher un au magasin Simpsons le plus près de chez vous. Composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons MD

LE VANDALISME DANS LES ÉCOLES DE LA CECM

La police offre sa collaboration aux enseignants

Après avoir investi beaucoup d'argent pour blinder ses immeubles (systèmes d'alarme anti-vol, gardes de sécurité etc.), puis s'être lancé dans une campagne de prévention en faisant mousser la qualité de l'environnement dans ses écoles, la CECM continue de chercher à contrer le vandalisme en misant cette fois sur la collaboration offerte par le service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

NICOLE BEAUCHAMP

«Ce que le service de la police nous offre, c'est une collaboration au plan de l'information aux enseignants. On conçoit que des enseignants mieux informés sur les causes et les effets des problèmes sociaux qui affectent les jeunes et sur les moyens de les prévenir pourraient jouer un rôle fort efficace auprès des élèves dans le domaine de la prévention», a déclaré, hier, le président de la CECM, le Dr Luc Larivée.

Celui-ci s'est bien défendu de prétendre «triompher d'un mal menaçant pour la propriété publique et privée, souvent plus répandu en milieu scolaire qu'ailleurs parce que l'on s'y frotte aux frustrations de gens en période de formation qui, de ce fait, se manifestent plus facilement par des gestes physiques». Selon lui, la facture annuelle des dégâts à réparer et du matériel volé à remplacer dans les écoles s'élève bien au-dessus de $1 million, sans compter les coûts indirects à défrayer comme l'embauche de gardes de sécurité etc.. Le bilan de l'année financière 1979-80 se chiffrait ainsi à plus de $2 millions et demi.

La CECM ne renonce pas «aux moyens administratifs de protection des immeubles et des équipements». En complément à cette prévention lourde, la commission scolaire a entrepris l'année dernière de sensibiliser les écoles, les parents et les élèves aux méfaits du vandalisme. Cette prévention douce, pour laquelle la CECM a alloué un budget de $26 000, a donné lieu dans environ 130 écoles à divers activités pédagogiques et projets susceptibles d'inculquer des valeurs, tel le respect de l'environnement. «Il n'existe pas de moyen plus sûr et plus efficace de lutter contre le vandalisme qui, toujours, demeure le fait de celui qui ne sait pas vivre», a affirmé le Dr Larivée.

Effort d'éducation donc, sans que l'école se remette trop en question... Mais les jeunes malappris qui défoulent leurs frustrations vivent des problèmes plus profonds, semble-t-on davantage reconnaître maintenant. «Il faut d'abord se rappeler et comprendre que le jeune transpose son conflit d'un milieu familial perturbé au milieu scolaire; c'en est la source», écrivait en mars 82 M. Pierre Piché, du service aux étudiants de la CECM, dans une «synthèse des recherches sur le vandalisme».

C'est avec lui que le sergent Rémi Dumay, conseiller en matière de prévention et de protection de la jeunesse à la section des relations communautaires de la police de la CUM (autrefois service «d'aide à la jeunesse»), a élaboré le projet: «La prévention, c'est aussi l'affaire des enseignants». Ce projet pilote ,qui s'adresse d'abord aux écoles primaires et secondaires des régions est et nord de la CECM en autant que les directions et les enseignants veuillent bien saisir cette perche, s'attache à plusieurs aspects reliés à la délinquance: violence, drogues, vol à l'étalage etc.

«Il est primordial que les professeurs sachent dépister les tendances, sachent identifier les fauteurs de troubles. Souvent dans une école de 2000 élèves, c'est un noyau de 10 ou 20 jeunes qui commettent les délits à répétition. C'est avec ceux-là qu'il faut travailler. Le vandalisme, c'est une façon pour un jeune qui n'est pas écouté à la maison et qui se retrouve dans l'anonymat d'une grosse école de crier «regardez-moi, j'existe comme individu», explique le sergent Dumay.

Simpsons MD

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Vente pour le foyer chez Simpsons». Page 29, article 9. La dimension du plat à soufflé aurait dû se lire 20 cm, non tel qu'indiqué. Simpsons regrette tout inconvénient causé par cette erreur.

CLINIQUE MÉDICALE
La Clinique de Remplacement Médicale de Montréal Ltée
Depuis 1972
6555, CÔTE-DES-NEIGES, SUITE 390
Médecine familiale, Gynécologie, Médecine générale
Médecine interne, Oto-rhino-laryngologiste
HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à vendredi (les congés inclus) 9h à 21h
Samedi 10h à 17h
Dimanche 10h à 14h
MÉDECINE FAMILIALE - SERVICE D'URGENCE DE 24h
Tél.: 731-1186

ENCAN PUBLIC
TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT
En règlement de notes payables

Court avis pour non paiement de notes payables. Nous avons reçus instruction des directeurs d'une compagnie canadienne de vendre aux enchères une cargaison de valeur de tapis de Perse et d'Orient. Ces tapis seront vendus un à un, au plus haut enchérisseur et les recettes de la vente seront applicables contre les montants dûs.

Hôtel Bonaventure Salon Lachine
Le jeudi 20 janvier a 7 heures p.m.
(Inspection à partir de 6 heures)
Maison d'encan (int'l)
861-3123

solde
après-inventaire chez Simpsons

À partir d'aujourd'hui aux 5 magasins. Pour achat en personne seulement. Jusqu'à épuisement du stock.

Rabais 30% à 50%

Sélection de vêtements sport pour dames

«Gaytown», «Mister Leonard» «Tan Jay», «Koret» et plusieurs autres marques réputées.

Solde 12.99 à 59.99

C'EST LE MOMENT DE REFAIRE VOTRE GARDE-ROBE... et à peu de frais! Choix de pantalons, jupes et vestes dernier-cri. Tissus et coloris-mode. Tailles 8 à 18 et P, M, G dans le groupe. Tous les modèles, couleurs ou tailles ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Solde de blouses 29.99 à 39.99

CHARMANTES BLOUSES DISTINGUÉES OU PRATIQUES. Modèles à manches longues ou courtes. Nos prix vous permettront d'en choisir plus qu'une!

Solde de chandails 14.99 à 69.99

SÉLECTION ATTRAYANTE de pulls sport ou élégants ainsi qu'un grand choix de cardigans.

Rayons 304/617, vêtements sport pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

solde inventaire Chez Simpsons

Regardez à l'intérieur... d'autres articles de notre remarquable solde d'après-inventaire.

Simpsons ACTION CARD · CARTE D'ACTION · 1 123 456 789 0

la Baie · VISA · AMERICAN EXPRESS · MasterCard

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

Simpsons MD

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895,rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5 (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons)
Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h
Samedi: de 9h à 17h